

## Actualité

Un dispositif original soutient les élèves au comportement perturbateur à l'école secondaire de la Chaux-de-Fonds. **2-3**

## DOSSIER HES santé-social



## La HES fusionne forces et formations

La construction des HES ne cesse d'ouvrir de nouveaux chantiers. Toute la Suisse se met à l'heure des accords de Bologne qui harmonisent les formations supérieures sur le plan européen. Sur le terrain, le mouvement s'accélère: refondation des programmes prévus initialement, diplôme unique en travail social, regroupement de filières sur un seul site...

Parviendra-t-on à un équilibre entre instances centralisées et organismes proches du terrain? **4-13**

## Chronique juridique

La solution des délais relative à l'avortement est entrée en vigueur en octobre 2002. Elle a permis aux femmes de prendre leur décision seules. **14-15**

## Actualités

Le jeu interactif stimule les enfants autistes. L'association Enjeu soutient cette thérapie qui vise à établir le lien parents-enfants dès la petite enfance. **16-17**

Les enfants de personnes dépendantes sont tiraillés entre amour pour leurs parents et sentiment d'insécurité. **18-19**

**Internet, un outil de socialisation 20**

**Lu pour vous 21**

**Nouvelles acquisitions 22**

**Revue des revues 23**

**Social Express 24-26**

**Agenda 27-28**

## Déréliction

Dans un article récent du *Courrier*<sup>1</sup>, le président du Conseil d'administration de l'Hospice général évaluait qu'à Genève, «environ trois personnes assistées sur dix ont un problème psychique». L'évaluation n'est pas lancée au hasard: elle correspond aux données réunies par l'Unité statistique de cette même institution à partir des questionnaires remplis par chaque assistant social sur ses «clients». Ces chiffres reflètent les situations où des troubles psychiques entravent la capacité des personnes à trouver un équilibre de vie fonctionnel. Les personnes abusant de produits psychotropes légaux ou illégaux entrent dans d'autres catégories statistiques. Emissions de télévision, magazines, ouvrages de psychologues, de sociologues, d'anthropologues, de moralistes, de philosophes glosent à l'infini sur cette réalité inquiétante: le nombre des individus atteints de troubles psychiques augmente, et pas seulement chez les pauvres. Pour expliquer ce phénomène, savants et amateurs disputent de la crise de civilisation, du règne de l'individu, de la perte des valeurs et des repères, de la précarité, de l'insécurité sociale et civile, de la destruction des collectifs, de l'injonction à l'autonomie, de la pression à la concurrence...

En 2000, le Bureau international du travail (BIT)<sup>2</sup> a publié un rapport: les pays de l'Union européenne consacrent entre 3% et 4% de leur PIB aux problèmes de santé mentale; aux Etats-Unis, la dépression est l'une des maladies les plus courantes, tandis qu'en Finlande, plus de 50% de la population active présentent des symptômes tels que stress, angoisse, états dépressifs, douleurs, exclusion sociale et troubles du sommeil. Selon le BIT, un million de chômeurs supplémentaires sur cinq ans entraînent 50 000 morts de plus, 60 000 cas de maladies mentales, 14 000 condamnations pénales. Soit, à notre échelle, 10 000 chômeurs de plus égalent 500 morts, 600 maladies mentales, 140 condamnations pénales.

Et qu'en disent-ils, ces assistés, plus ou moins recensés comme atteints de troubles psychiques? «Aujourd'hui, je suis comme boiteuse. Parfois je n'arrive même plus à parler.»; «On baisse les bras, on perd sa dignité. Et puis il y a ce regard, le regard que l'on porte sur soi et le regard des autres.» Ou encore: «Ce n'est pas parce qu'on a de quoi s'habiller, qu'on a la télé, qu'on est encore en vie.» Et: «Je me dis qu'à mon âge, ça n'aura plus de fin... Et puis on espère, c'est ça le pire.»<sup>3</sup> En écho, cette assistante sociale: «Le pire, c'est de recevoir des gens de 50 ans, qui pourraient travailler, mais dont on sait qu'ils ne retrouveront jamais rien. Et on ne peut rien faire...»

Mais non: le pire, c'est que les gens souffrant de troubles psychiques vivent cette expérience de manière strictement individuelle, alors même que cette dérélition<sup>4</sup>, qui atteint l'ensemble des sociétés occidentales, est un fait collectif, une question commune. Qui appelle donc des solutions collectives. ■

Diane Gilliard

1 Le Courrier, 4 septembre 2004

2 Voir [www.ilo.org/public/french/bureau/inf/pr/2000/37.htm](http://www.ilo.org/public/french/bureau/inf/pr/2000/37.htm)

3 Voir le magazine du 27 septembre 2004 sur le site [www.peripheries.net](http://www.peripheries.net)

4 «Etat d'abandon et de solitude morale complète», selon le dictionnaire Larousse.

## Prochain dossier

Eloge du «bricolage» dans le social

# Des mesures de soutien aident les élèves perturbateurs

A l'école secondaire de la Chaux-de-Fonds, un dispositif original aide et calme les élèves qui dérangent.

En classe de remédiation intensive du comportement, ils réfléchissent et changent d'attitude.

L'école de la Chaux-de-Fonds n'échappe pas au climat d'agressivité contemporain. «Le climat se dégrade, note Laurent Feuz, directeur de Crêtets – Bellevue, l'un des trois centres de l'école secondaire. La composition socio-économique de notre population scolaire s'est modifiée, nous observons une nette augmentation du nombre d'élèves dont l'intégration s'avère difficile, qui provoquent indiscipline, violences psychologiques ou physiques. La cohabitation est rendue plus complexe par le mélange d'élèves issus de milieux sociaux et culturels différents.»

La mise à pied, l'exclusion, puis le placement étaient les réponses habituelles. Mais avec l'accroissement des difficultés, les enseignants n'en pouvaient plus, ils ont appelé à l'aide. «Nous avons repensé toute l'organisation de l'enseignement secondaire, mis en place des mesures de soutien dans le but que l'élève se sente mieux, et sa classe avec lui.» La classe de remédiation intensive du comportement (CRIC) fait partie de ces mesures, entrées en vigueur à la rentrée scolaire 2001-2002.

Alain Reymond, éducateur spécialisé, est le responsable du CRIC, sous la direction de Laurent Feuz. Il travaille seul, engagé pour les trois centres secondaires de la ville. On attend de lui qu'il maîtrise les crises, qu'il éteigne les incendies. Mais depuis qu'il est entré en fonction, un seul grand incendie a eu lieu. «Il était violent : l'élève avait retourné la classe, tout était sans dessus-dessous.»

## Retour au calme

Dans ces cas-là, que fait-on ? «Nous sortons le perturbateur de la classe pour que les autres élèves et l'enseignant retrouvent le calme, explique Alain Reymond. Le jeune vient dans mon bureau qui est aussi la salle de classe du CRIC.» C'est un bureau comme tous les bureaux, avec une particularité, une table d'écolier et un tabouret appuyés contre le mur. «C'est le pupitre de l'élève. Un tabouret plutôt qu'une chaise, parce qu'on y fait moins facilement de la gymnastique.

J'observe les attitudes de l'élève, j'analyse ce qu'il dit, j'essaie de comprendre ce qu'il vit.»

Quand l'élève entre au CRIC, il est en général sorti de sa crise et se sent soulagé qu'on s'occupe de lui. Il arrive qu'il considère la mesure comme une sanction, alors que le seul but est de l'aider. «Des questionnaires aident à amorcer la discussion, je prends le temps qu'il faut pour y arriver, entre une matinée et cinq jours. Les horaires ne sont pas les mêmes que ceux de ses pairs, la récréation se passe à d'autres moments pour que le jeune reste dans l'ambiance du CRIC. Tous finissent par parler, les problèmes sortent. Je peux alors tenter de restaurer les liens cassés, sécuriser, donner des repères.» Pendant le temps passé au CRIC, les enseignants transmettent les cours à Alain Reymond et l'élève poursuit son travail scolaire.

Le transfert au CRIC obéit à des règles strictes, le travail de l'éducateur se base sur les règlements cantonaux et communaux, la Charte de l'école secondaire, les règles de vie de l'école, celles de la classe. Jamais un enseignant n'y envoie un élève de sa propre initiative. Quand il doit affronter un cas très difficile, il s'adresse au directeur de l'établissement ou au référent de la direction. Ce sont eux qui décident du transfert, après en avoir informé les parents. «La mesure doit rester un outil de la direction, insiste Laurent Feuz. Ce filtre est nécessaire pour pouvoir analyser la situation aussi objectivement que possible, remettre les choses à plat et chercher une stratégie utile.»

## Dernier recours

Un élève est admis au CRIC lorsqu'il est trop perturbé pour travailler et qu'il devient un perturbateur pour les autres. «Quand il se sabote par son comportement, quand il devient une menace pour l'intégrité physique ou morale de ses pairs, pour leur apprentissage.» L'enseignant fait appel au CRIC lorsqu'il n'a plus d'autres recours, dans l'espoir de trouver encore une mesure constructive à la situation. Les autres élèves sont prévenus du transfert par le directeur qui en explique les raisons.

C'est la direction aussi qui évalue, avec le responsable du CRIC, le retour dans le circuit normal. Le



Alain Reymond, éducateur spécialisé, responsable du CRIC.

jeune revient en classe accompagné par le directeur. «Les autres élèves comprennent la problématique et ne font pas de commentaires, indique Alain Reymond. Du fait que la classe CRIC ne se trouve pas à proximité des autres salles, le jeune en crise vient chez moi comme s'il devait aller au secrétariat. Il n'y a jamais eu de problèmes.» Et s'il n'y a pas d'amélioration, l'élève revient au CRIC, mais cette fois dans l'attente d'engager les démarches pour une prise en charge scolaire différente.

Et les parents? «Tous les cas de figure sont possibles, certains sont soulagés, d'autres ne croient pas que leur enfant va mal. Nous entrons en matière, nous expliquons, nous les rendons à l'évidence. Notre but est de les impliquer dans le processus. Lors d'entretiens que nous avons avec eux, nous abordons les difficultés de leur enfant. Quand celui-ci réintègre sa classe, un suivi est organisé avec eux, avec les enseignants; et si c'est nécessaire, un accompagnement thérapeutique est organisé. C'est un pilotage à distance.»

### Séjour bénéfique

L'an dernier, 49 jeunes ont séjourné au CRIC et l'année précédente, ils étaient 31. Sur une population de 1800 écoliers du niveau secondaire, c'est moins de 3%. Chacun présentait une problématique différente. Trois d'entre eux ont été exclus de l'école pour non-respect du contrat, deux ont été placés en institution. Pour les autres, l'étape du CRIC s'est révélée profitable. «Le plus souvent, cela se passe bien. Le jeune prend conscience de sa responsabilité, il s'éveille à quelque chose de différent.»

Il n'y avait pas que des «gros-bras» parmi ces jeunes. «Nous occuper d'eux était notre but premier, mais l'expérience et l'observation nous

ont conduits à voir plus loin, dans le sens de la prévention. Le CRIC accueille aussi tous les élèves qui sont limités; nous nous occupons alors du groupe, en traitant les cas de manière individuelle. Mais surtout, derrière les jeunes agités, nous avons aussi repéré des adolescents immobiles, inertes, proches de la déprime. Il y en a pas mal et ils nous inquiètent beaucoup. Ils vont mal à cause de difficultés précises, mais comme ils sont tranquilles, on ne les remarque pas.»

Le CRIC est aussi un soutien aux enseignants à qui il propose un appui individuel ou en groupe, l'accompagnement d'un projet. «Nous sommes toujours prêts à nous adapter, nous réfléchissons systématiquement aux expériences que nous venons de vivre, pour préparer la suite. Mais, rappelle l'éducateur, nous ne sommes ni des gourous, ni des thérapeutes. Nous orientons lorsque c'est nécessaire. Nous y allons avec nos intuitions, nos sentiments, pour aider les classes à travailler dans un meilleur confort.»

Laurent Feuz constate que les familles qui dysfonctionnent sont nombreuses. «La population qui vient au CRIC n'est représentative de rien, mais certains comportements traduisent des difficultés graves, avec risque de dépression et de suicide. Quand on parle avec eux, on attrape un morceau de fil et la pelote se déroule. Derrière la difficulté de l'adolescent se trouvent d'autres adolescents, les enseignants, les parents. C'est une affaire de relation, un manque de communication. Il suffit parfois de très peu pour basculer. C'est ce qui nous a amenés à intensifier notre travail de prévention.» ■

Geneviève Praplan

# Quand l'enfant dérouté l'éducateur

Les enfants qui présentent des difficultés de comportement sont-ils en augmentation dans les crèches? C'est la question que s'est posée la Commission d'intégration précoce du canton de Vaud, qui se voit de plus en plus sollicitée pour des enfants présentant des problèmes de comportement.

« **U**n premier bilan chiffré permet de constater que les problèmes de comportement des enfants en structure d'accueil sont une réalité. Ainsi, 69 responsables signalent des problèmes de comportement légers; 73 rapportent des problèmes légers et graves, et 15 responsables n'évoquent aucune de ces situations. En proportion, le nombre de cas jugés comme graves concerne 4% des enfants, alors que 19% sont décrits comme des cas légers.

Selon nos estimations, les structures qui accueillent des enfants avec de graves difficultés ont plus largement répondu au questionnaire que les autres. Dans la plupart de ces cas difficiles, le diagnostic est étayé par l'avis d'un spécialiste. Ces enfants sont suivis par des spécialistes et bénéficient d'un encadrement particulier. Il appartenait en outre aux responsables de structures de définir les problèmes de comportement comme étant graves ou légers.

## Les conditions de travail au centre des préoccupations

Si ces chiffres tendent à montrer que les problèmes de comportement des enfants sont une réalité, il s'agit de rester nuancé quand à leur interprétation. En effet, la focalisation sur un problème tend à lui donner une importance qu'il n'a peut-être pas dans un contexte plus large. En outre, lorsque l'on demande à des responsables de lieux d'accueil de s'exprimer sur un certain nombre de difficultés de la petite enfance, on observe que la préoccupation principale concerne le statut et les conditions de travail des éducateurs/trices.

Ce qui a trait aux problèmes de comportement des enfants apparaît en second lieu. Sont ensuite citées les difficultés et la précarité de certaines familles et, enfin, le manque de temps en dehors de l'accueil des enfants, pour rencontrer les parents, échanger avec des spécialistes, etc.

En plus de l'objectif qui consistait à quantifier l'ampleur du phénomène, il nous a paru important d'explorer ce que recouvrent certaines notions, notamment celles des difficultés ou des problèmes de comportement. Nous avons donc demandé aux responsables de nous dire quels comportements portent préjudice au travail quotidien des équipes et dans quelle mesure ces mêmes comportements représentent à leur avis l'indice d'un réel problème chez l'enfant.

Les actions qui portent préjudice au travail quotidien sont de trois types.

Il s'agit des manifestations bruyantes et agressives des enfants, d'intolérance à la frustration, et de marques d'opposition face à l'autorité adulte. Viennent ensuite des comportements de dépendance aux adultes et des difficultés à s'intégrer au groupe, ce qui passe plus facilement inaperçu. Enfin, des responsables ont évoqué l'égoïsme infantin. Celui-ci se traduit par la difficulté de certains enfants à considérer autrui et à lui réserver certains égards.

## La question de la tolérance au désordre

Finalement, l'évaluation que les responsables de structures font des comportements des enfants est-elle tributaire de leur tolérance au désordre?

On voit que plus un type de comportement est jugé comme portant préjudice au travail, plus il est considéré comme l'indice d'un problème. Cela peut donner lieu à un phénomène de focalisation sur les comportements dits déviants et aboutir à une surévaluation de ces derniers.

De façon transversale, il apparaît aussi que faire face à des enfants qui présentent de graves problèmes de comportement polarise les prises de positions sur la question générale de l'agressivité des enfants. Au contraire, les responsables qui n'ont pas été confrontés à des enfants particulièrement difficiles ont une représentation plus positive de l'évolution générale des enfants.

Malgré tout, les responsables de crèches notent que si certains comportements se sont péjorés, d'autres, au contraire, ont favorablement évolué. C'est le cas des compétences intellectuelles et relationnelles: les enfants sont plus ouverts, plus curieux, plus tolérants face aux différences sociales et culturelles. ■

Caroline Cortolezzis

Institut des sciences sociales et pédagogiques

**Le rapport final ainsi que le document de synthèse pourront être consultés dès la mi-novembre sur le site de la Fondation pour la psychiatrie de la petite enfance [www.infantpsy.ch](http://www.infantpsy.ch) Tél. 021 320 02 40**

L'enquête dont *Repère social* publie ici un aperçu a été menée en 2003 par l'Institut des sciences sociales et pédagogiques de l'Université de Lausanne sous la responsabilité du professeur Alain Clémence ([www2.unil.ch/violence/](http://www2.unil.ch/violence/)). Elle se base sur les réponses fournies par 158 responsables de crèches ou structures d'accueil pour enfants, sur 370 lieux approchés.



©Gettyimages

## La HES concentre forces et formations

**L**e construction des HES ne cesse d'ouvrir de nouveaux chantiers. Toute la Suisse se met à l'heure des Accords de Bologne, qui harmonisent les formations supérieures sur le plan européen – 40 pays – et international. Ce processus entraînera-t-il une dégradation ou au contraire une consolidation positive des études supérieures? Les avis divergent. Entraînera-t-il comme dans les pays anglo-saxons une concurrence féroce entre écoles et à terme une privatisation de celles-ci? Des cassandres l'affirment.

Pour l'heure, sur le terrain, le mouvement s'accélère: mise en place du système des bachelors (formation de base) et masters, refondation de programmes prévus initialement pour un cursus de quatre ans alors que le standard a été fixé à trois ans, diminution du financement lié aux restrictions budgétaires. La démocratisation des études n'est pas menacée sur le plan formel, mais la charge de travail des étudiants est telle que la possibilité d'exercer un job accessoire devient de plus en plus illusoire.

En Suisse romande, un autre processus est en cours, la fusion de la HES-SO et de la HES-S2 (social et santé). Dans ce dernier domaine, les défis ne manquent pas. Un diplôme unique en travail social se dessine, avec orientations spécialisées en deuxième partie du cycle bachelor. Et une nouvelle donne inquiète nombre d'enseignants: les filières d'admission privilégiées, les maturités profession-

nelles, menacent le bassin traditionnel de recrutement que représentent les filières scolaires, dont la maturité académique. Les Chambres fédérales qui examinent actuellement la nouvelle loi sur les hautes écoles spécialisées (LHES) se détermineront selon toute probabilité pour une accession des titulaires de maturités gymnasiales conditionnée à une expérience pratique. En filigrane, les responsables de sites craignent que les candidats aux HES soient trop peu nombreux. Les autorités centrales exigent des filières d'au moins 60 étudiants et des sites d'au minimum 50, ce qui est impossible pour certaines, surtout techniques et de la santé. Certaines filières devront probablement se regrouper sur un seul site, alors qu'elles sont réparties aujourd'hui sur deux ou trois.

Parallèlement, le financement recèle nombre d'inconnues. Il est notamment basé sur un forfait par étudiant, variable selon les formations, et qui donc fluctue au gré des admissions annuelles. Enfin, de manière générale, la centralisation est à l'ordre du jour, comme l'est aussi l'augmentation du personnel administratif et de direction. Arrivera-t-on à un subtil équilibre entre instances centralisées et organismes proches du terrain afin de redynamiser le tissu local et régional? C'est l'une des questions encore ouvertes.

L'exemple du Valais, développé dans ce dossier, montre en tout cas que les sables sont du genre mouvants...

Mireille Vallette

### sommaire

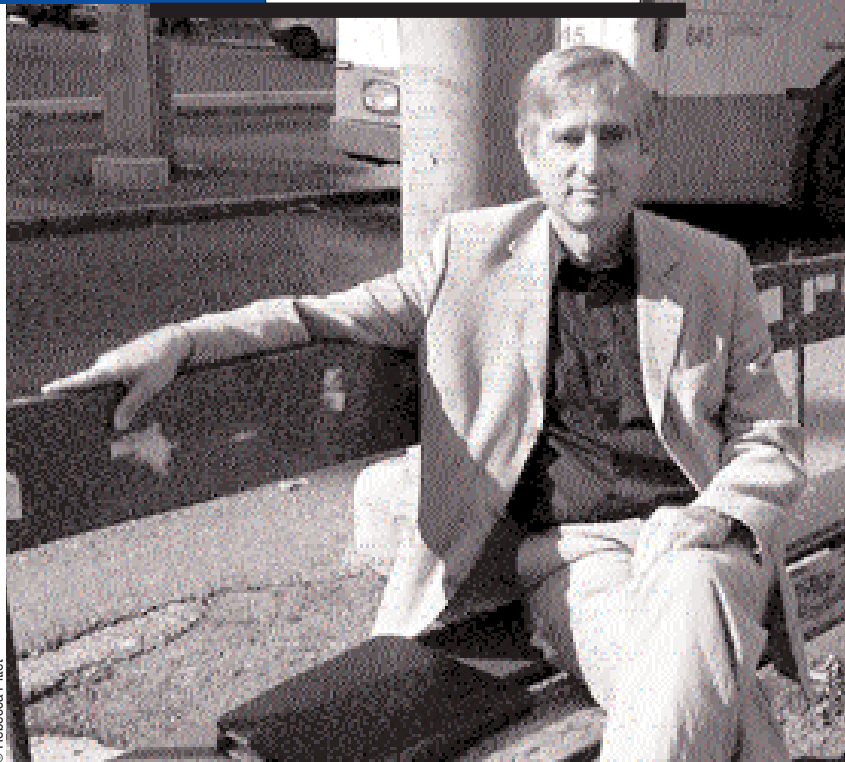
La HES romande entre sauce bolognaise et diète budgétaire 6-7

Une syndicaliste pointe les travers des chantiers de la HES 8-9

Vers un diplôme unique en travail social 10

L'alternance théorie et pratique pose problème 11

Les Valaisans foncent au risque d'y laisser des plumes 12-13



© Rébecca Pittet

Martin Kasser, directeur-adjoint des HES de Genève, vice-président du Comité directeur en charge de l'enseignement.

## La HES romande entre sauce bolognaise et diète budgétaire

L'harmonisation des formations européennes est menée dans un contexte d'augmentation des effectifs d'étudiants et de diminution des coûts. Les chantiers se succèdent...

**L**es bâtisseurs des deux HES romandes, SO et S2 (filiale social et santé) mènent deux chantiers en parallèle : la fusion en une seule HES romande et la mise en place du système de Bologne. *Repère social* fait le point avec Martin Kasser, directeur général adjoint des Hautes écoles spécialisées de Genève et vice-président des Comités directeurs en charge de l'enseignement.

– **Repère social : Quels sont les objectifs du processus de Bologne ?**

– **Martin Kasser :** Rendre la formation supérieure de toute la Suisse – HES, universités, Ecoles polytechniques – conforme aux accords de Bologne d'ici à 2010. Adopter le modèle d'enseignement basé sur trois cycles, le bachelor – formation de base, le master et le doctorat. Les HES assurent les deux premiers niveaux. Le but est de rendre la formation eurocompatible, ce qui facilitera la mobilité des étudiants, des professionnels, des enseignants et des chercheurs. Pour les HES, il s'agit de mieux asseoir nos formations dans le paysage des hautes écoles.

– **Qu'est-ce que cela implique ?**

– La durée du bachelor sera uniforme pour toutes les hautes écoles, trois ans à temps plein. Cette exigence a des incidences sur certaines formations, notamment celles de la santé qui durent actuellement quatre ans. L'harmonisation implique aussi un découpage de l'enseignement en modules qui donnent lieu à des crédits (ECTS). Un an d'études correspond à 60 crédits, trois ans à 180. Bologne transforme aussi le contenu de l'enseignement qui passe d'une approche disciplinaire à une approche par compétences. On définit pour chaque module les compétences à acquérir. Pour la santé et le social, ce sont des éléments connus et intégrés, nous les avons travaillés depuis cinq ans.

– **La formation a été remodelée pour les premières volées HES de 2002. Deux mois plus tard, la décision d'un standard de trois ans a été prise. Il faut donc déjà revoir certains programmes. Ne pouvait-on anticiper ?**

– Non. Il s'agit d'une décision de la CDIP<sup>2</sup> qui date de décembre 2002. Il est vrai qu'elle est contestée par les enseignants de la santé, mais aussi de la musique, par exemple. Nous menons une étude comparative au niveau international qui dira si ce standard est pertinent dans toutes les filières en regard des exigences européennes. Pour la HES S2, le bachelor doit être mis en place à la rentrée 2006 au plus tôt, ce qui nous laisse du temps pour d'éventuels ajustements. L'étude doit être rendue fin novembre, le Comité stratégique prendra sa décision en décembre 2004.

– **Cette limitation à trois ans n'est-elle pas due surtout à une raison de coût ?**

– Je ne peux pas nier que cet élément a pesé. Mais les universités, par exemple, qui n'y étaient pas obligées, se sont aussi mises à cette norme. D'autre part, les Suisses commencent leur scolarité plus tardivement que les élèves européens. Il y a donc aussi de la part de la CDIP le souci de ne pas rallonger le temps d'études et de décerner le diplôme à un âge comparable à celui des autres pays.

– **Les HES décerneront-elles des masters ?**

– Oui, ce principe figure dans la LHES en révision<sup>3</sup>. La question qui peut se poser est la promotion de masters communs entre hautes écoles, par exemple université et HES. C'est le cas déjà pour l'informatique de gestion. Mais ce ne sera pas systématique. On estime que 15 à 20% des étudiants HES feront un master, alors qu'à l'université, la proportion s'inverse. Dans les HES, le bachelor doit permettre l'insertion professionnelle. Nous nous posons la question de savoir s'il faudrait exiger une expérience professionnelle avant le master HES, ce qui l'orienterait davantage « terrain ». Les masters seront créés au plus tard en 2008 pour les étudiants qui commenceront en 2006.

– **Le master devra-t-il être financé par le candidat ?**

- Il n'en est pas question, la LHES est claire sur ce point. Et le système des écolages et des bourses se prolongera.

– **Où en est le processus de fusion SO S2 ?**

- La fusion est prévue pour 2007, mais de nombreuses instances et commissions sont déjà communes. La rédaction de la Convention intercantonale commence cet automne.

– **S'achemine-t-on vers un statut commun à tous les enseignants de la SO ?**

- Je pense que ce sera nécessaire, sauf pour le salaire qui dépend d'éléments locaux. En revanche, le cahier des charges devrait être harmonisé: temps d'enseignement, de recherche, charge de travail annualisée, temps de vacances, etc. Les exigences ont déjà augmenté, mais peu à peu, les réadaptations salariales suivent. A Genève et Vaud, notamment. Nous espérons que grâce à la nouvelle polyvalence des professeurs – enseignement, recherche, formation continue – les écoles seront plus proches du terrain et de sa complexité croissante, et capables d'adaptations rapides.

– **Les critères d'admission posent des problèmes au secteur social dont la majorité des étudiants proviennent de filières scolaires...**

- L'uniformisation des exigences est incontournable, nous ne pourrions pas transiger pour le social. La LHES discutée aux Chambres prévoit un CFC social ou santé avec une expérience professionnelle d'au moins trois ans, et une maturité professionnelle. Ou alors une maturité spécialisée qui sera décernée par les écoles de culture générale. Quant aux titulaires de maturités gymnasiales, la loi prévoit une année de pratique avant l'entrée en HES, ce qui correspond à une exigence que le social a posée de tout temps. Pour la santé en revanche, c'est nouveau. Nous étudions la meilleure manière d'aménager la première année actuelle en modules pratiques et stages fortement encadrés. Quant aux CFC santé-social, ils existent déjà dans de nombreux cantons et ils se généraliseront.

– **L'administratif n'a-t-il pas tendance à gonfler démesurément ?**

- Je ne nie pas qu'il augmente. Mais lorsqu'on construit quelque chose de nouveau, avec de multiples acteurs, c'est inévitable dans un premier temps. Il s'agira ensuite de voir, selon la plus grande rationalité, ce que telle école, telle instance n'est plus obligée de faire.

– **La tendance est à la concentration. Les autorités des HES souhaitent des sites d'au moins 500 étudiants et au minimum 60 étudiants par filière...**

- Une certaine concentration est nécessaire. Pour prendre une comparaison, un centre commercial n'empêche pas qu'il y ait des boutiques, mais chaque boutique ne va pas gérer trois places de parking. Dans la HES, un certain nombre d'éléments doivent être gérés de manière centralisée, mais une concentration trop poussée représenterait une contradiction, puisqu'on a créé les HES pour revitaliser les économies locales et régionales, les PME, les institutions sociosanitaires. Il existe une pensée dominante qui juge que les concentrations engendrent forcément des économies. Ce n'est pas prouvé. Nous devons à la fois assumer la décentralisation et optimiser les coûts, supprimer les doublons. Il n'est pas réaliste, par exemple, que deux institutions comme l'EESP et l'IES possèdent chacune leur édition du social. De même, est-il raisonnable de conserver deux sites qui forment des techniciens en radiologie, alors qu'on n'arrive pas à remplir les classes? En revanche, il ne serait pas imaginable de vouloir, par exemple, concentrer la formation en service social à Lausanne. Il y a suffisamment d'étudiants pour plusieurs sites de formation en Suisse romande. Il y a beaucoup de résistance à ces changements, et nous devons les traiter dans le respect des personnes et des emplois.

– **Y aura-t-il, dans ce contexte de restrictions budgétaires, hausse des écolages – certains parlent de passer de 1000 à 5000 francs annuels – et diminution des forfaits par étudiant ?**

- Question écolage, nous en restons à 1000 francs annuels pour 2005. Pour la suite, CDIP et Confédération se sont mises d'accord pour une hausse modérée d'environ 200 francs. Ce sont des montants à discuter, y compris avec les étudiants. Chacun peut être sensible à cette nécessité. Pourquoi la taxe ne serait-elle pas adaptée au coût de la vie comme le reste? Le forfait étudiant est une question délicate. Il s'agit de l'enveloppe mise à disposition par les cantons en fonction du nombre d'étudiants, et que nous redistribuons. En fait, sur le plan budgétaire, les forfaits sont très liés à la volonté d'investir plus ou moins dans la HES. En 2005, on nous demande de ne pas augmenter le budget pour la HES SO, alors que le nombre d'étudiants est en très forte hausse. Le forfait va donc diminuer. Cette linéarité est un peu dangereuse. Il n'est pas exclu que le nombre d'étudiants par classe augmente. Mais pour l'instant, une étude nous a montré que tous enseignants confondus, notre taux d'encadrement est comparable à celui de l'université de Lausanne.

– **Toujours dans ce but de diminution des coûts, il est question d'un autofinancement de la formation continue. Qu'en est-il ?**

- Effectivement, une décision de principe a été prise dans le cadre du Masterplan.<sup>4</sup> La question qui se pose est: pourquoi faire concurrence au privé, par exemple l'économie ou les banques? Mais d'un autre côté, il est impensable de financer des formations continues au prix coûtant dans l'agriculture ou la construction. La discussion n'est pas close. Pour l'instant, la réponse de la HES SO S2 est: on appliquera ce principe lorsque les universités le feront. Mais il y a indéniablement une pression. ■

Propos recueillis par Mireille Vallette

- 1 Un crédit représente 25 à 30 heures de travail, 1800 heures par an, 45 semaines de 40h.
- 2 Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique
- 3 Loi sur les Hautes écoles spécialisées
- 4 Masterplan: décidé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et la CDIP, il vise à faire passer le déficit d'exploitation des HES d'environ un demi-milliard de francs à quelque 50 millions entre 2004 et 2007, alors que le nombre d'étudiants devrait augmenter de 16%. Il est prévu de diminuer le coût standard par étudiant et par domaine d'études (276 millions d'économies), de faire payer la formation continue au prix du marché et d'augmenter les taxes d'études.

## HES So – HES S2, ké sa quo ?

### Domaines et filières de la HES S2 :

- **soins et éducation à la santé** : 2 filières, soins infirmiers et sage-femmes;
- **mobilité et réhabilitation** : 5 filières, diététique, ergothérapie, physiothérapie, psychomotricité, radiologie médicale;
- **travail social** : 3 filières, éducation sociale, animation, service social.

Domaines de la HES SO: construction, technique, chimie, agriculture, économie, arts appliqués.

Autres formations HES, non offertes en Suisse romande: sport, linguistique appliquée, psychologie appliquée. La formation des enseignants au sein des Hautes écoles pédagogiques (HEP) est assimilée à une formation HES.

# Une syndicaliste pointe les travers des chantiers de la HES

Les critiques du processus fusent : limitation des études à trois ans, budgets insuffisants, insécurité professionnelle, contestation des critères d'admission.

**S**ylvie Meyer est professeure d'ergothérapie à la HES S2 à Lausanne. Elle est déléguée du Syndicat des services publics (SSP) au Conseil consultatif SO S2. Et à ce titre décline les principales critiques faites aux chantiers en cours.

Une des contestations majeures de la Loi sur les HES en révision (LHES) est l'interprétation restrictive de la Déclaration de Bologne: prendre pour norme un bachelor de 180 crédits sur trois ans, alors que les accords indiquent une fourchette de 180 à 240. «En 1997, explique Sylvie Meyer, tous les programmes ont été revus en tenant compte du processus de Bologne tel qu'il figure dans la Déclaration. Des adaptations plus ou moins lourdes ont été introduites. Et deux mois après le début de la nouvelle formation, cette norme unique est décidée en Suisse. Elle implique des dizaines de milliers d'heures de travail. Dans le secteur de la santé, tout est organisé sur quatre ans. Il faut maintenant introduire des bachelors de 180 crédits, alors que beaucoup de programmes en santé en Europe tournent actuellement à 210 crédits. Et nous n'aurons pas le temps d'évaluer les programmes en testant au moins une volée avant de changer à nouveau.»

Les Etats-Unis et l'Europe ne prévoient pas de recherche pour les étudiants dans le cycle bachelor, contrairement à la Suisse. «On veut donc une qualité maximum dans un temps minimum. La formation aujourd'hui déjà, sur quatre ans, est très difficile. Certains ont déjà fait des dépressions. Et le milieu professionnel voudrait une formation pratique importante, 60 crédits, on voit mal comment y arriver. Tout cela aboutira à une dégradation de la formation et à un surcoût. Le gonflement de l'administration de la HES vient aussi de cette réalité.»

Pourquoi ce choix de la Confédération? «Pour des raisons financières, moins les études durent, moins elle coûtent cher.»

## Contradictions

Selon Sylvie Meyer, le processus est mal maîtrisé: «Il existe une réglementation, mais elle est au fond fort peu réfléchie, par exemple sur les normes internationales ou les compétences à acquérir. Certaines de ces normes s'excluent. Le nombre de choses contradictoires qui arrivent, c'est affolant!»

Elle observe des changements – et des luttes – de pouvoir: «Les directions de sites en perdent. Nos directeurs avaient souhaité un réseau de sites avec

une grande autonomie. Le Concordat a choisi des filières transcantoniales et transsites. D'un autre côté, il est normal qu'il y ait une comparabilité de programmes.»

Si le budget global de la HES augmente, la proportion des ressources affectées à l'enseignement et à la recherche en revanche diminue, affirme la professeure. «On observe une augmentation des postes administratifs dans les secteurs financiers et les directions – adjoints de direction, doyens, responsables locaux de filières, etc. Le budget global a augmenté, mais pas dans la même proportion que nos tâches. Notre cahier des charges s'est alourdi en intégrant la recherche et la formation continue. Une partie a été absorbée par la réduction de nos vacances qui, à l'école sociale de Lausanne, ont passé de 11 à 5 semaines. Je n'ai rien contre le fait qu'un professeur bosse autant qu'un cantonnier ou une secrétaire, mais nous avons malgré tout de nombreuses heures supplémentaires. Elles sont comptabilisées et ça s'arrête là, concrètement on les offre, ce qui est en violation de la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud. Et le taux d'encadrement des étudiants a diminué. En ergothérapie, il était de 1 pour 12 étudiants, alors qu'il est aujourd'hui de 1 pour 18. Nous voudrions que les nouvelles charges se traduisent par une augmentation de la dotation en personnel.»

## Plus d'étudiants, moins de sous

Vu la conjoncture, Sylvie Meyer craint une double diminution des ressources financières: des cantons et de la Confédération. «La part attribuée à chaque tâche diminue, car ces tâches, de même que l'effectif des étudiants ont beaucoup augmenté.» De manière générale, le financement est très peu transparent, estime la syndicaliste. «On ne sait pas ce qui est financé par le forfait de base et ce qui est financé par un supplément. Une partie de la formation continue est subventionnée par les forfaits des étudiants de base, c'est un transfert qui ne dit pas son nom. Quand une enveloppe augmente, on ne sait jamais s'il est issu de la Confédération ou des forfaits. Et d'ici 2007, le budget devrait être en forte hausse, alors qu'on exige une diminution de 500 millions. Il faudrait oser toucher au surnombre de postes administratifs.»

Le personnel souffre d'insécurité. Les filières qui ne comprenaient pas assez d'étudiants, soins infirmiers par exemple, ont été déplacées (avec les enseignants) sur d'autres sites ou d'autres types de



formations. «Beaucoup d'inconnues subsistent, par exemple le manque de candidats pour les techniciens en radiologie à Genève et Lausanne. A la SO, certaines filières sont en forte chute, l'informatique notamment. Comment ces situations seront-elles gérées? Pour l'instant, c'est la SO qui subit la réduction budgétaire du Masterplan. Mais nous sommes devant un grand défi: la diminution du forfait par étudiant.»

Les conditions de création des masters sont aussi en question: «Qui les proposera? Les universités ou les HES? Mais quels enseignants possèdent les compétences, par exemple en ergothérapie? A l'étranger, ces branches santé sont en faculté de médecine, ce qui reste inimaginable en Suisse. Rien n'empêcherait la HES de mettre sur pied les masters. Mais encore une fois, c'est la Suisse qui met les barrières, beaucoup de gens sont opposés à ce que les HES organisent des maîtrises. Il faudrait aussi résoudre la question de leur financement: par les pouvoirs publics ou par les étudiants? Et pour obtenir un nombre de candidats suffisant, faudra-t-il s'associer? Avec qui? Les Français?»

Ces changements devraient être mis en oeuvre pour 2007 au plus tard, probablement 2006 pour le social.

### Conflits de chefs

Les concentrations inquiètent aussi: «On ne sait jamais sur quel pied danser et on sent des menaces implicites de licenciements. A cela s'ajoutent les conflits de chef: si on rapatrie telle filière de Genève à Lausanne ou l'inverse, un directeur doit disparaître. On ne sait jamais si ces concentrations auront lieu ou pas. Mais ce sont souvent les choses les plus graves qui sont tenues le plus longtemps secrètes... Cela dit, il y a une rationalité à être gros, je ne crois pas que les petits s'en sortent bien.»

Est-il imaginable, comme le demandent les autorités, que le minimum soit fixé à 60 étudiants par filière et 500 étudiants par site? «A la SO, il existe des filières bien plus petites que les nôtres. Lorsque les responsables ont montré les chiffres, l'idée a été abandonnée, à court terme au moins. De plus, il faudrait construire de nouveaux bâtiments dans les sites retenus, alors qu'il n'y a pas de sous pour ça.»

L'autofinancement de la formation est aussi contestée: «Cette option a été repoussée jusqu'en 2007. Mais après, ça risque d'être dur!»

Une commission paritaire traite du statut du corps enseignant. «Le processus est lent. Dans le canton de Vaud, nous sommes payés comme les profs du gymnase. Mais surtout, pour l'instant, la hiérarchie est réduite et nous tenons à ce qu'elle le reste. Or, je pense qu'elle augmente, mais ce n'est jamais quantifié. On voit le titre «professeur HES». Mais c'est quoi un prof HES? Sur la grille salariale en tout cas, on ne voit rien.» ■

Mireille Vallette

**Pour en savoir plus sur l'état actuel de la situation de la HES SO-S2 et les critiques portées par la syndicaliste, lire le dossier qu'elle a consacré à ce pro-**



©Christian Lutz

cessus sur le site [www.ssp-vpod.ch](http://www.ssp-vpod.ch)

## Maturités académiques en question

Les filières d'admission des étudiants suscitent aussi de nombreuses craintes pour la S2. La LHES fait du CFC santé ou social avec maturité professionnelle la voie royale. L'autre filière privilégiée sera celle des maturités spécialisées décernées par les écoles de culture générale. Les titulaires d'une maturité gymnasiale pourront aussi accéder à la HES, au prix d'une formation complémentaire. «Dans la santé et le social, presque tous les étudiants proviennent de filières scolaires. Les titulaires de maturités académiques devront faire des modules complémentaires – non crédités – organisés par les hautes écoles, mais dont nul ne sait comment ils seront financés ni quels contenus y mettre.» Sylvie Meyer affirme qu'aujourd'hui, aucun étudiant ne porte un titre requis par la nouvelle loi, puisque les maturités spécialisées et les maturités professionnelles de la S2 ne sont pas mises en place. «Les cantons romands produisent beaucoup de matus académiques, dont une grande partie ne veulent pas l'université, mais la HES. Dans le social et la santé, 50% des étudiants viennent de cette filière. Ce titre de fin de secondaire qui devrait être le dernier moment où on peut changer de direction, ils veulent l'éliminer. On choisit à 15 ans le CFC santé ou social. Or, c'est une filière dévalorisée et je suis sûre que ça ne représentera jamais la majorité des étudiants. Pour nous, la voie la plus fréquentée va être les maturités académique ou spécialisée (écoles de culture générale), c'est-à-dire des formations scolaires, mais ça ne suffira pas.»

Sylvie Meyer prévoit que beaucoup d'étudiants désireux d'apprendre un métier choisiront les écoles supérieures et pas les HES. «Je pense que 90% des étudiants iront dans ces écoles qui représentent une bonne alternative aux apprentissages pour des personnes qui ont de bonnes capacités scolaires. Par rapport à l'étranger, nous avons un bassin d'étudiants insuffisant pour les HES, surtout en Suisse allemande, parce que les titres de fin de secondaires supérieures sont assez élitistes. Cela va de pair avec le fait qu'ici, on croit qu'une licence, c'est la crème des études. Or à l'étranger, une licence c'est l'équivalent d'un bachelor, soit un premier titre universi-



©Gettyimages

# Vers un diplôme unique en travail social

Un projet de tronc commun avec orientations spécifiques est à l'étude pour le travail social. La formation bachelor comprendrait une partie commune suivie de deux ou trois semestres de spécialisation.

**U**n nouveau chantier a de fortes probabilités de s'ouvrir en 2005 dans le cycle de formation bachelor de la HES S2: la création d'un diplôme unique en travail social, avec orientations spécifiques en dernière partie de formation.

Cette idée de diplôme unique comportant une période de spécialisation est-elle une idée pertinente? Un groupe de travail présidé par Joseph Coquoz, responsable du secteur travail social dans la HES S2 et adjoint de direction de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP), est chargé de faire une étude d'opportunité et de faisabilité et de déterminer les orientations pertinentes pour les différents champs professionnels du travail social.

D'où vient cette idée? «Elle remonte assez loin dans l'histoire, observe Joseph Coquoz. Plusieurs écoles avaient, depuis plus de vingt ans, une pratique de fort tronc commun entre les trois filières (animation socioculturelle, éducation spécialisée et service social). Lorsqu'il s'est agi de créer la HES S2, les quatre écoles ont avancé des considérations unanimes en faveur du maintien d'un tronc commun d'environ deux tiers de la formation. L'examen des référentiels métier des trois professions permet de repérer l'existence de beaucoup de compétences communes.»

La possibilité de délivrer un diplôme unique est prévue dans le Profil défini par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour régir les formations de travail social.

## Ne pas penser paresseux...

Dans cette perspective, le bachelor comprendrait une partie générique suivie de deux ou trois semestres d'orientations spécifiques. Le Comité stratégique (COSTRA) demande que soient étudiées des variantes d'orientations. «On peut penser paresseux, note Joseph Coquoz, soit une orientation par filière actuelle. Ou regarder large et se demander quelle est la réalité d'aujourd'hui, quelles évolutions se profilent. Par exemple: si l'intégration d'enfants handicapés dans les structures préscolaires se généralise, quelles compétences seront requises des éducateurs? Si les ORP font appel à des travailleurs sociaux, quelles seront les compétences spécifiques requises? Ce ne sera pas le même métier que celui d'un service de tutelle. Ou encore: la révision de la loi sur l'AI prévoit des mesures de réadaptation, notamment des personnes souffrant de problèmes psychiatriques. Quel type de professionnel les accompagnera?»

L'examen des variantes d'orientations a été confié au Réseau emploi-formation qui mène son étude en examinant les pratiques de formation en Suisse et à l'étranger. «La HES zurichoise a d'abord eu un diplôme unique sans orientation clairement définie. Cela n'a pas tellement plu aux employeurs. Aujourd'hui, elle propose huit orientations après le tronc commun et les étudiants en choisissent deux, pas nécessairement dans le même domaine.»

Le diplôme obtenu comprendrait dans cette optique le titre de bachelor avec mention «travail social» et l'indication de l'orientation ou des orientations effectuées. Sur le supplément figureraient les modules suivis en formation avec le relevé des notes. Les décisions à ce propos ne sont pas encore arrêtées. Elles figureront dans l'ordonnance qui suivra la LHES et qui devrait être prête en 2005.

## Les réticences

A ce stade, quels sont les inconvénients repérés? Les milieux professionnels – associations et employeurs – se sont prononcés au printemps. «Une majorité des organisations qui ont répondu ont dit oui, assorti d'un «mais». Les préoccupations qui s'expriment plus ou moins explicitement concernent la question des salaires, qui sont différents aujourd'hui selon qu'on est animateur, assistant social ou éducateur, et la crainte de voir disparaître des titres que les associations professionnelles se sont efforcées de promouvoir durant des années.»

Le sondage sur l'opportunité d'un tel diplôme se poursuit au cours de forums organisés dans cinq villes romandes, ouverts aux professionnels du terrain. « Nous présentons le projet et les variantes d'orientation, et tentons de recueillir les avis les plus larges possibles.»

Sur la base du rapport final, début 2005, le Comité stratégique prendra la décision de principe et décidera de l'autorisation d'offrir la formation en service social à la HEF-TS de Fribourg, que le canton a demandée, mais dont la réponse reste suspendue aux résultats de l'étude. Pour l'heure, Fribourg ne propose que la filière éducation.

Le pronostic de Joseph Coquoz est, on l'aura compris, l'acceptation du principe. Elle impliquera que les quatre écoles existantes proposent le tronc commun, ce qui exigera une certaine unification des programmes. «Pour l'instant, il existe un programme cadre, mais chaque école s'y conforme sans coordination. En ce sens, le diplôme unique ouvrira un nouveau chantier.»

Les orientations, en revanche, ne seront pas toutes offertes par les quatre sites, ce qui impliquera une mobilité des étudiants si la spécialisation choisie ne se trouve pas dans le site où ils ont commencé leurs études.

Quant aux conséquences financières, leur examen n'entre pas dans le mandat du groupe d'étude. «On peut cependant imaginer que les cours "frontaux", offerts à un plus grand nombre d'étudiants, freineront les coûts. Le choix du diplôme unique permettra aussi d'assurer sur les quatre sites des effectifs de 60 étudiants par filière et par année demandés par le Masterplan.» La mise en œuvre se ferait pour la rentrée 2006. ■

Mireille Vallette

# L'alternance théorie et pratique pose problème

Le programme de formation en service social de l'Institut d'études sociales (aujourd'hui HES) est dans l'ensemble conforme aux principes de Bologne. Des questions persistent sur la validation de la pratique.

**A** Genève, l'Institut d'études sociales (IES), devenue Haute école spécialisée (HES-S2) depuis 2002, va elle aussi devoir s'adapter aux principes contenus dans la Déclaration de Bologne. Nicole Lavanchy, responsable de l'enseignement de la filière service social, précise cependant qu'aucun changement n'intervient à la rentrée 2004: le plan cadre de formation actuelle a été développé par une coordination soutenue entre les différentes écoles sociales romandes afin que tout module passé dans un établissement soit crédité dans les trois autres écoles. Ainsi, la condition de la mobilité des étudiants demandée par la Déclaration de Bologne est d'ores et déjà respectée.

L'enseignement en alternance, au cœur de la formation, pose le problème de la «créditation» des temps de formation pratique: pour le moment rien n'est clair ni décidé. Martin Kasser (voir pp. 6-7) se veut rassurant sur ce point: l'alternance sera maintenue, même si l'on ne sait pas encore comment la formation pratique sera créditée. Pour Nicole Lavanchy, la question posée est la hauteur des crédits qu'approuvera la Confédération. Aujourd'hui, 60 ECTS créditent deux fois cinq mois de pratique, soit un tiers des crédits nécessaires à l'obtention du diplôme. Il n'est pas certain que l'application de la Déclaration de Bologne maintienne une «créditation» aussi élevée. Si les 60 crédits devaient être diminués, c'est l'alternance même qui pourrait être mise à mal.

Autre problème: les étudiants actuellement en formation HES n'auront pas de reconnaissance «bachelor» de leurs études. Il existera ainsi sur la marché de l'emploi quatre types de diplômés pour la même fonction: les diplômés «non Ecole supérieure de travail social (ESTS)», ESTS, HES, et HES «Bologne». Comment réagiront les employeurs face à cette diversité?

## Manque de praticiens formateurs

Ce n'est pas le seul problème posé par la formation en alternance. Cette année, 30 nouveaux étudiants en service social ont besoin de 30 places de stage. Les institutions manquent de moyens financiers et de praticiens formateurs, elles prennent donc moins de stagiaires. Un fonds pour l'encadrement des stagiaires a été mis sur pied par la HES afin de payer 20% de poste par semaine – contre 10% actuellement – aux institutions accueillant un stagiaire.

Dans le cahier des charges de la HES figure aussi la recherche. Ainsi, le canton de Genève a décidé que

les professeurs, pour garder leur titre, seront tenus de déposer des projets au niveau national et pour Do Research (recherche appliquée, en partenariat avec des institutions). Les chargés d'enseignement, également concernés, devront consacrer au moins 20% de leur temps à la recherche, sans avoir le droit de déposer des projets nationaux. Ils sont généralement occupés à 20% pour des tâches pédagogiques tout en travaillant dans des institutions. Comment trouveront-ils le temps?

## Surmenage et enseignement de qualité

L'augmentation de la charge de travail pendant les études – que le système de Bologne va encore accentuer – pèse sur l'ensemble des étudiants. «Pour ceux qui étudient à plein temps, le travail demandé correspond au temps disponible, précise Nicole Lavanchy. Ils ont congé le mercredi pour étudier. Mais la plupart des étudiants travaillent ce jour-là... pour gagner leur vie!»

La situation des étudiants en emploi est pire. Sous l'«ancien régime», ils devaient suivre moins d'heures d'enseignement, mais obtenaient le même diplôme à la fin de leurs études. «Aujourd'hui, ils ont le même nombre d'heures de cours que les étudiants à plein temps. Or la plupart d'entre eux travaillent à 50%...» Enfin, les étudiants à temps partiel (formation en quatre ans et demi) ont tous un emploi ou sont, par exemple, au foyer. Eux aussi doivent suivre le même nombre d'heures de cours, tout en prenant la totalité des frais de formation à leur charge.

Malgré tout, les professeurs de la HES n'entendent pas de plaintes et leur interaction est bonne avec les étudiants: ceux-ci jugent la formation cohérente et de qualité, malgré le surmenage. Le corps enseignant est lui aussi sous stress: l'injonction de la Confédération et du Comité stratégique (COSTRA, la direction intercantonale de Delémont), c'est d'aller vite, explique Nicole Lavanchy. Les écoles doivent suivre, elles n'ont pas le temps de lever les yeux pour regarder où elles vont. «Changer avant d'avoir accompli un cycle complet du programme débuté en 2002 (les premiers diplômés HES seront sur le marché de l'emploi en octobre 2005!), c'est épuisant et contre-productif, puisque l'on n'attend même pas d'avoir évalué ce dernier pour en recommencer un autre. La tentation est grande de développer des stratégies de survie et de faire perdre le sens d'un programme de base, qui vise à former des professionnels en travail social compétents et responsables.» ■

Diane Gilliard

## Le CFC social: immédiatement utile

Un des objectifs de la mise en place des HES est une meilleure adaptation de celle-ci aux réalités de l'économie. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la mise en place du CFC social. Selon Nicole Lavanchy, «on voit poindre que le bachelor sera une formation pour cadres. Peut-être le nombre d'étudiants HES en social va-t-il diminuer. En revanche, sur le terrain, il y aura un nombre certain de titulaires de CFC, des exécutants, dits au «front office». Les «back office», c'est-à-dire les cadres diplômés HES, réfléchiront au social et donneront les ordres. C'est une tendance à la hiérarchisation du social. Certains employeurs, notamment dans le handicap ou les établissements médico-sociaux, demandent déjà des employés avec CFC»

D.G.

# Les Valaisans foncent, au risque d'y laisser des plumes

Complexé par sa petite taille et sa crainte d'être marginalisé, le canton du Valais a pris le mors aux dents. Avec des succès remarquables, mais au prix de beaucoup de stress. Et l'embellie n'est pas en vue...

**L**a Haute école santé-social valaisanne a avancé vite, très vite. Au profit de plusieurs succès, qui la placent en tête du peloton romand quant à la conformité aux critères HES. Au prix de la santé de son personnel, chez qui burn-out et congés-maladie se sont multipliés. Jusqu'ici, l'un a compensé l'autre, dans un exercice de corde raide.

Quand a soufflé le vent de la HES S2, le Valais a été saisi du complexe du petit. Décentré, économiquement faible, plus connu à l'extérieur pour ses tendances conservatrices que pour son modernisme, le canton a voulu montrer qu'il pouvait faire comme les grands. Il a donc travaillé très vite et très fort pour mettre sur pied sa Haute école santé-social. «C'était comme de passer du statut d'école de brousse au statut de partenaire crédible et reconnu, par peur que les autres nous laissent sur le bas-côté», analyse Jean-Charles Rey, directeur du secteur de la recherche, des prestations de service et de la formation continue à la HEVs2.

«Nous avons commencé à construire les modules de formation en mai 2002 pour octobre de la même année», rappelle Christophe Boulé, président de la commission du personnel. Tout s'est passé vite et par le plus court chemin possible: programmes de formation, montage pièce par pièce de tout le domaine de recherche, intégration du bilinguisme... Surtout, on a fusionné en un temps record trois écoles distinctes pour les ramener sous le chapeau de la HEVs2.» Une performance, quand on sait ce que ce processus très délicat coûte en polémiques et en cheveux blancs dans les autres cantons. «Genève et Vaud commencent aujourd'hui seulement», rappelle Jean-Charles Rey.

## Fusion en vue

On a fait vite pour arriver à quoi? Commençons par la face brillante de la pièce. Aujourd'hui, la HEVs2, ce sont 711 étudiants répartis en cinq filières: éducation spécialisée, assistance sociale, animation socioculturelle, physiothérapie et soins infirmiers. L'évolution du nombre d'étudiants, 165 de plus cet automne 2004 qu'à l'ouverture en octobre 2002, est considérée comme réjouissante. D'autant plus satisfaisant que les jeunes du Haut-Valais, germanophones, sont attirés par l'émigration. Les conditions d'admission sont en effet beaucoup plus souples et les formations moins exigeantes en Suisse alémanique, où les Hautes écoles santé-social n'ont pas encore pris. «Nous retenons plus de gens chez nous, et nous en attirons d'autres cantons», commente Jean-Charles Rey. Peut-être parce que la Haute école valaisanne serait en Suisse romande celle qui se moule le plus à l'aune HES. En effet, la HEVs2, non contente de démarrer vite, a gardé son rythme. Le tronc commun

pour les trois filières sociales (deux tiers de programmes communs, un tiers spécifiques) existe déjà. Un groupe de travail romand (voir p. 10) prépare déjà le franchissement d'une étape supplémentaire: l'introduction d'un diplôme unique à orientations pour ces mêmes filières, le bachelor. Ce groupe devrait rendre ses travaux pour la fin de l'année.

## Objectif clair, chemin flou

Enfin, la HEVs2 entame sa révolution majeure: la fusion avec l'univers technique de la HEVs. D'ici à l'été 2005, il ne devrait plus y avoir en Valais qu'une seule Haute école spécialisée. «Les universités ont leurs facultés, nous aurons nos domaines», résume Jean-Charles Rey. Le chantier est étendu et complexe. Il faut changer les bases légales (les deux écoles vivent sur des bases juridiques distinctes), savoir se trouver des points communs tout en gardant son identité, amener au dialogue deux univers différents. Si le chemin est encore flou, l'objectif est clair. Unis, on comptera plus d'étudiants, largement assez pour atteindre une masse critique très intéressante. On coûtera aussi moins cher, parce qu'on aura supprimé des doublons, et coûter moins est – et sera – une nécessité quasi vitale en ces temps d'obsessions d'économies dans les dépenses publiques. «C'est une question de positionnement. Il n'y a pas que les grands et les petits; parfois, c'est le plus rapide qui mange le plus lent», explique le directeur de la HEVs et futur chef de la Haute école valaisanne fusionnée Dominik Albrecht. Un positionnement pour quoi? Répondre aux critères de la future loi fédérale sur les HES, dont on ignore encore le contour exact. Tout comme on ignore comment on va s'adapter au moule de Bologne, une démarche qui promet de chauds et incertains débats.

La vitesse et les surcharges de travail ont un prix. Stress, burn-out, congés-maladie, les quelque 200 personnes employées à la HEVs2 ont payé leur tribut, inaugurant ainsi un cercle pernicieux. En raison des congés-maladie, on a dû faire appel à de nombreux vacataires. «Je n'ai rien contre eux, mais ces transitions posent des problèmes d'organisation, de flottement dans la formation», note Christophe Boulé. Les enseignants et le personnel administratif qui n'étaient pas malades ont assuré le four et le moulin. Ils n'ont pas compté les heures supplémentaires, travaillé dans des conditions difficiles, consenti des sacrifices, et pas des moindres. Pour 2003-2004, les enseignants ont accepté une amputation salariale de 4%, et le personnel administratif une diminution de 2%. Quant à l'avenir, il atténuerait le sourire des optimistes les plus béats. En quoi consisteront les fameuses économies d'échelle provoquées par la fusion? Des classes surchargées? Des suppressions d'emplois? On l'ignore. Dominik



© Gettyimages

*La Haute école santé-social valaisanne a avancé vite, très vite, trop vite ?*

Albrecht a beau dire qu'aucun licenciement n'est prévu, Jean-Charles Rey qu'il est confiant, mais le personnel a peur. «Nous ignorons tout de notre futur statut. A la HEVs, on a introduit l'engagement au pourcentage minimal. On embauche par exemple à 60%, en n'excluant pas que le temps de travail soit plus long, 70 ou 80%. Comment gérer un tel contrat de travail avec une activité annexe, d'autant plus qu'il faut une autorisation de l'Etat pour travailler ailleurs, en raison de problèmes de concurrence?», interroge Christophe Boulé.

### **L'orage et le surplace**

Les inquiétudes de la fusion ne peuvent que s'amplifier à la lecture du projet de budget cantonal 2005 pas encore soumis au Parlement à l'heure où nous écrivons. Il prévoit de couper 800 000 francs dans les ressources de la HEVs2, et deux millions dans celles de la HEVs. «Que voulez-vous que je fasse? Les Valaisans ont dit oui au double frein aux dépenses et à l'endettement. C'est dur, oui. Mais je ne suis pas du genre à me plaindre. Il ne reste plus qu'à aller de l'avant et à s'adapter», estime Dominik Albrecht. S'adapter. Pas simple quand on ne sait même pas à quoi il faudra s'adapter. A prendre le pouls de la HEVs2, on a l'impression d'un convoi qui fonce en plein brouillard et sans carte vers une destination que personne n'aperçoit. Beaucoup de questions ne trouvent que quatre mots pour réponse: «On ne sait pas». Mais on sait qu'il faut avancer. «C'est Darwin, s'exclame un employé de la HEVs2 qui souhaite garder l'anonymat, ceux qui s'adaptent survivent, les autres sont sacrifiés.»

Pourtant, l'atmosphère n'est ni à l'amertume, ni à la révolte à la HEVs2. Le stress et les incertitudes peuvent agir comme de puissants motivateurs. De quoi susciter des enthousiasmes et compenser la

sous-dotation en personnel (surtout dans le secteur social), le personal-stop, les incertitudes sur l'avenir et la surcharge de travail. «Ce qu'on réalise aujourd'hui, on ne l'aurait jamais fait avant», reconnaît un enseignant. Tout le monde évoque avec fierté les résultats valaisans obtenus au programme DORE (DO Research, un instrument de promotion de la recherche au sein des HES). La Haute école santé-social valaisanne termine en tête du palmarès suisse du nombre de requêtes acceptées entre 2000 et 2003, avec 14 projets reçus. Quant au choix de l'interdisciplinarité et de l'intégration des secteurs, domaine dans lequel la HEVs2 est très avancée, il agit lui aussi comme un tonique. «La motivation, l'émulation sont réels dans l'ensemble du personnel», explique Christophe Boulé. «Nous avons découvert des modes d'enseignement nouveaux, dans lesquels chacun s'implique, très loin des cours ex cathedra.» Bref, pour citer Dominik Albrecht, mieux vaut endurer quelques orages sur le chemin, plutôt que de faire du surplace au soleil.

L'attitude a ses limites. Jean-Henri Dumont, président de l'Association valaisanne des travailleurs sociaux, réfute encore une fois une scie à la mode: «Il est impossible de faire bien sans y mettre le prix. Il faut arrêter avec ce raisonnement.» On ne pourrait donc pas éternellement faire avancer un pétrolier avec un moteur de pétrolette. Faute de quoi tout le monde risquerait de se retrouver en congé-maladie. Christophe Boulé est bien d'accord: «Nous souhaitons maintenant retrouver un rythme plus décent». Même le pragmatique Dominik Albrecht se dévoile en affirmant que, à terme, il faudra bien que ce canton sache ce qu'il se veut et qu'il en mette le prix. ■

Charles Pralong

# La solution du délai fait diminuer les avortements

Le régime des délais adoptés en Suisse le 2 juin 2002 est entré en vigueur en octobre 2002. Il a permis aux femmes de prendre leur décision seule, à certaines conditions.

**D**epuis l'année 2003, les statistiques se sont affinées, elles permettent de connaître le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG), le mode d'interruption et même d'établir les catégories de femmes qui avortent, par âge, nationalité, canton. On sait qu'en 2003, 10 500 interruptions de grossesses ont été pratiquées en Suisse, contre 11 900 à 12 700 par année entre 1993 et 2001. Plus de 40% l'ont été par la méthode médicamenteuse (RU 486) au cours des sept premières semaines de grossesse. La moitié des IVG ont concerné des femmes migrantes, lesquelles représentent pourtant moins de 25% de la population féminine en âge de procréer. Sont particulièrement représentées les femmes provenant des pays d'Europe orientale, des Balkans, d'Afrique, d'Amérique du Sud et du Portugal. Notons que ce dernier pays, membre de l'Union européenne, possède une loi très restrictive en matière d'avortement. Les milieux intéressés expliquent cette surreprésentation des femmes migrantes par le fait que pour ces populations, la pratique de la contraception est peu efficace.

## Pas après 12 semaines

Parallèlement, la révision de la loi a contraint les cantons à introduire le régime des délais. Ainsi, une interruption volontaire de grossesse est possible dans toute la Suisse, y compris dans les petits cantons traditionnellement opposés à l'avortement, comme Appenzell ou Nidwald, de sorte que le «tourisme de l'avortement» est en voie de disparition. Par ailleurs, parmi les quelque 400 femmes venant chaque année de l'étranger en Suisse dans le but d'interrompre leur grossesse, on trouve beaucoup de ressortissantes italiennes qui semblent venir pour bénéficier de la méthode médicamenteuse, interdite en Italie. Cette dernière méthode constitue une alternative à l'intervention chirurgicale. Elle est possible durant les 49 premiers jours de grossesse calculés depuis le premier jour des dernières règles.

L'interruption de grossesse fait l'objet des art. 118 à 120 du Code pénal suisse (CPS). L'art. 118 CPS pose

le principe de l'interdiction de l'avortement après douze semaines de grossesse. Toute personne qui aide, instigue ou procède à l'interruption de grossesse d'une femme risque ainsi la réclusion pour un an au moins et cinq ans au plus ou l'emprisonnement pendant trois jours au moins et trois ans au plus, voire, si elle a agi sans le consentement de la femme concernée, la réclusion pour dix ans au plus. Quant à la femme elle-même, elle risque également une peine d'emprisonnement ou d'amende si elle avorte après la douzième semaine de grossesse. Cependant, en application de l'art. 119 al. 1 CPS, l'avortement ne sera pas punissable si un avis médical démontre la nécessité de l'IVG pour écarter un danger d'atteinte grave à l'intégrité physique ou d'un état de détresse morale de la femme enceinte.

Plus la grossesse est avancée, plus importants et solides doivent être les motifs donnant lieu à l'interruption de grossesse, motifs que la femme devra exposer par écrit. Relevons que l'une des premières jurisprudences en matière d'avortement, qui concerne le canton de Zurich, a considéré comme étant contraire au droit une loi d'application prévoyant que les femmes qui interrompaient leur grossesse après douze semaines devaient obtenir deux avis médicaux. Le TF a jugé qu'une telle exigence, rendant plus lourde la procédure à suivre, ne respectait pas l'art. 319 al.1 CPS qui se limite à exiger un seul avis médical.

Cela étant, le régime des délais a instauré une exception de taille: la décision d'interrompre sa grossesse durant les douze premières semaines n'appartient qu'à la femme. L'IVG n'est en conséquence pas punissable, au sens de l'art. 119 CPS, lorsqu'elle est pratiquée au cours des douze premières semaines de grossesse calculées à partir du début des dernières règles, si la femme a rédigé par écrit une demande par laquelle elle a invoqué se trouver dans une situation de détresse et que l'intervention est effectuée par un médecin habilité à pratiquer sa profession. La situation de détresse invoquée par la femme est suffisante. Il n'est pas nécessaire de démontrer en quoi il y a détresse ou besoin, ni de prouver l'état de détresse.



© Rebecca Pittet

## L'avortement face à l'éthique

Face aux arguments des uns selon lesquels l'embryon est déjà un enfant qui doit être protégé, les arguments des autres consistent notamment à affirmer que sans le corps de la femme pour se développer, il n'a pas de vie indépendante. Il est un être en devenir. Dans son avis du 26 août 1998 (FF 1998 p. 4734), le Conseil fédéral soulignait que du point de vue moral, théologique et socio-éthique, la grossesse non désirée représentait toujours un conflit éthique.

L'introduction du régime des délais apporte à l'individu, en l'occurrence à la femme, la possibilité du choix, «dans une société libérale, où la décision de savoir quelle est la responsabilité la plus lourde doit être laissée à l'individu».

Au plan juridique, les droits fondamentaux, dont le droit à la vie, sont reconnus à tout être humain déjà né. Il n'y a donc pas de droit à la vie des embryons. Le Code civil reconnaît quant à lui la qualité de personne à l'enfant qui est né vivant. Selon l'art. 544 CCS, ne peut par exemple pas être héritier l'enfant conçu, mais qui ne naît pas vivant. En outre, la décision de dépénaliser l'avortement est issue de la prise en considération des droits fondamentaux des femmes. Les conséquences d'une grossesse imposée portent en effet atteinte à leurs droits élémentaires, notamment à la santé, à l'intégrité physique, à la liberté, à l'autonomie.

F.R.V.

La loi impose au médecin de s'entretenir au préalable avec sa patiente, de manière approfondie, et de la conseiller. Il doit l'informer sur les risques encourus et lui remettre un dossier comprenant diverses informations, dont la liste des centres de consultation, et sur les alternatives à l'avortement. Il est tenu d'exiger, avant toute interruption de grossesse, que la femme enceinte rédige sa requête par écrit. Si elle est âgée de moins de seize ans, elle doit d'abord s'adresser à un centre de consultations spécialisé pour mineurs, ce dont le médecin doit s'assurer. Enfin, ce dernier est tenu d'annoncer toute interruption de grossesse, en respectant l'anonymat de la femme concernée et en vue de la tenue de statistiques.

Les médecins qui ne respectent pas ces diverses exigences risquent les arrêts ou l'amende en pratiquant l'IVG, même dans le délai de douze semaines de grossesse.

L'art. 119 al. 4 CPS stipule qu'il appartient aux cantons de désigner les cabinets et hôpitaux remplissant les conditions nécessaires à la pratique de l'avortement. Enfin, au plan financier, les IVG sont prises en charges par l'assurance de base au même titre que la maladie, après déduction de la franchise et du pourcentage de participation à charge de la femme. Il est toujours conseillé de se renseigner auprès des centres de consultation<sup>2</sup>. ■

Francine Rieker Varin

1. Voir le site de l'Union suisse pour la dépénalisation de l'avortement (USPDA), dissoute après la mise en place du régime des délais, mais qui tient encore à jour son site [www.svss-uspda.ch](http://www.svss-uspda.ch).
2. A Genève, il s'agit du CIFERN, ou Centre de planning familial de grossesse et de conseil conjugal.

# Le jeu interactif stimule les enfants autistes

L'association l'Enjeu, qui soutient la thérapie par le jeu interactif, aide les parents d'enfants autistes à établir avec eux un contact éducatif dès la petite enfance. Rencontre avec la présidente.

**L'**association l'Enjeu<sup>1</sup> thérapie par le jeu interactif a été fondée il y a juste un an notamment à l'initiative de Wil Clavien, mère de deux enfants dont l'un présentait des troubles relevant de l'autisme. A l'annonce du diagnostic, elle est allée se former en Hollande et en Angleterre pour acquérir les moyens d'aider son fils sans attendre la prise en charge éducative qui intervient habituellement à l'âge scolaire. Elle se souvient qu'Axel jouait de façon exclusive à aligner des petites voitures ou restait, fasciné, à observer longuement le tambour de la machine à laver, à ouvrir et fermer une porte en regardant le fonctionnement des charnières. Il était dans sa bulle. Wil Clavien relève la nécessité d'un diagnostic précoce de l'autisme. Car plus vite on intervient, mieux c'est. Mais sa rareté dans une pratique pédiatrique risque de le faire méconnaître. Et les parents tardent souvent à consulter un spécialiste, espérant un développement tardif de l'enfant. Cependant, un enfant qui ne parle pas à deux ans et qui présente d'autres signes associés doit alerter les parents et les conduire à voir un neuro-pédiatre.

A part une approche à domicile faite par le Service éducatif itinérant, à raison de deux heures par semaine, il existe actuellement peu de prises en charge en âge préscolaire. Or pour les enfants autistes, une approche précoce et intensive – 20 à 40 h par semaine selon la disponibilité des parents – serait nécessaire afin d'éviter que l'enfant prenne trop de mauvaises habitudes: faire des crises, ne pas écouter, etc... L'Enjeu veut apporter une réponse lors de la période qui suit le diagnostic, ce moment où les parents sont souvent démunis. «Le but de l'association, explique Wil Clavien, est de mettre à disposition des parents la méthode Growings Minds qui m'a aidée à faire progresser mon fils et lui a permis de s'intégrer dans le cursus scolaire normal. Axel a 9 ans maintenant, il suit normalement sa 2<sup>e</sup> primaire, avec quelques aménagements. L'association veut rendre accessibles aux parents d'ici les outils que j'ai dû aller chercher loin en anglais. Elle tisse une solidarité entre familles qui pratiquent la thérapie par le jeu et leur offre un

échange et un soutien. Nous organisons une formation par année à la thérapie par le jeu interactif.»

## Une méthode individualisée

La méthode qui a aidé Axel à faire reculer les limites de son autisme est une stimulation intensive par le jeu. Il s'agit d'établir un contact visuel et affectif avec l'enfant avant de le conduire dans des apprentissages cognitifs. Cette méthode adapte de façon individualisée l'apprentissage aux forces, difficultés, intérêts et capacités de l'enfant sans le faire entrer dans un programme préétabli. Growing Minds permet aux parents, aux bénévoles, aux professionnels en relation avec des enfants autistes, ou porteurs de déficits apparentés, d'apprendre à susciter des temps d'attention et d'interactivité avec l'enfant. Des astuces et des techniques permettent d'établir un contact essentiellement visuel et affectif d'abord. Pour cela l'adulte se place au même niveau que l'enfant, voire plus bas, afin de capter plus facilement son regard; il est ainsi souvent à quatre pattes! «Il s'agit dans un premier temps que l'enfant comprenne que regarder l'autre, c'est beau, ça apporte du plaisir et du plaisir partagé».

Wil Clavien explique qu'il faut pour cela suivre l'enfant dans ses initiatives. Par exemple, quand il met un plot dans la bouche, elle l'imité et verbalise: «ah, tu prends le jaune»; cela plusieurs fois, puis s'il en prend un rouge, elle prend intentionnellement un vert ou un bleu, afin de lui donner l'occasion de réagir et de lui apprendre le mot rouge. «L'enfant apprend toujours mieux quand il est dans son centre d'intérêt, explique-t-elle. Il s'agit de s'amuser avec lui tout en l'instruisant».

## La salle de jeu

Un aspect important de la méthode est le lieu où se passent les heures de jeu interactif. Il convient d'organiser dans le logement un lieu avec le moins de stimulations sensorielles possibles, pas de bruit, ni d'illustrations aux murs. Ce cadre sécurisé et sécurisant donne à l'enfant un espace dans son cerveau qui l'aide à se concentrer sur ce qu'il fait. Car l'une des caractéristiques de l'autisme est une



hyper ou une hypo-sensibilité aux stimuli sensoriels. Certains sont ressentis de façon extrêmement violente par l'enfant; il vit comme une agression qu'on lui coupe les cheveux par exemple. Il est donc souvent difficile de l'habiller, de le laver, de lui brosser les dents. «Pour l'enfant autiste, il y a trop de stimuli... c'est comme vouloir apprendre à jouer de la flûte au milieu d'un orchestre qui joue. Il y a trop de choses en même temps, et l'enfant n'arrive pas à traiter l'information.»

Dans la salle de jeu, tous les jouets sont sur une étagère; pour accéder à ceux qu'il veut, l'enfant doit passer par l'adulte, ce qui crée des occasions de contact. Par exemple, si l'enfant pleure en montrant quelque chose, on peut répondre: «Tu veux un lego? une poupée? Ah, tu veux une voiture!». Et apprendre le mot voi-ture. Il est important de féliciter, de valoriser, d'encourager tous les progrès. L'enfant apprend ainsi que communiquer, c'est influencer son environnement.

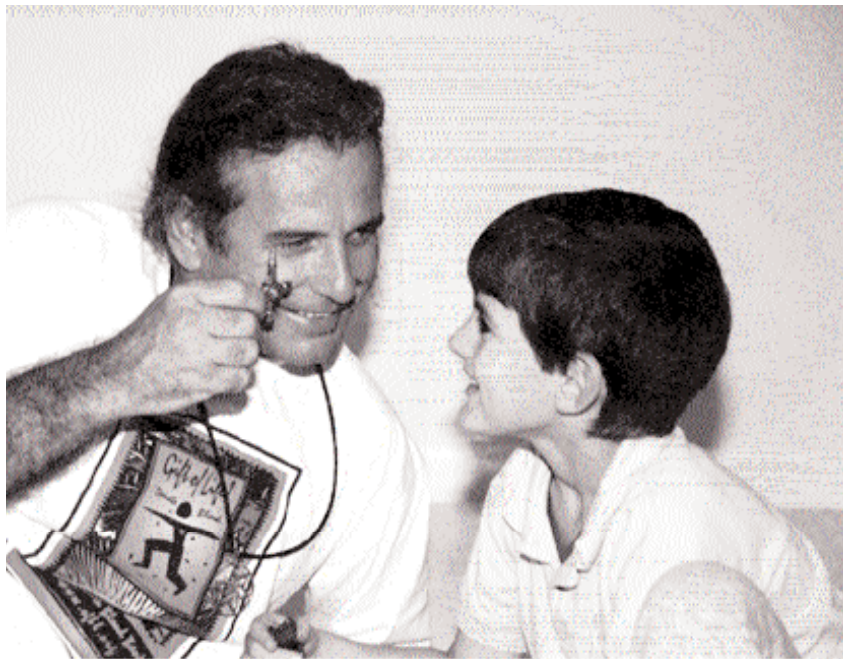
Au centre de l'approche Growing Minds se trouve la conviction que tous les enfants atteints d'autisme peuvent faire d'énormes progrès pour autant que l'on sache rejoindre leurs besoins spécifiques de développement et d'épanouissement. Pour cela les parents sont invités à intégrer une attitude fondamentale de non-jugement et d'acceptation de leur enfant: ce qu'il est ou fait n'est jamais faux. Les actions ou rituels de l'enfant sont à considérer comme une protection ou une façon de communiquer. Cette attitude de base faite de confiance et de réalisme. Elle porte à croire que l'enfant a la capacité de tout apprendre, ce qui mobilise l'énergie. Et en même temps, paradoxalement, il faut rester les pieds sur terre et voir l'enfant tel qu'il est. «L'espoir est un puissant moteur. Il ouvre la porte de beaucoup de possibles. Il faut aussi savoir persévérer, encaisser les refus, respecter le rythme de l'enfant...C'est une école de vie. On ne s'en sort pas sans changer soi-même.»

### Une thérapie absorbante

Pour mettre en oeuvre la méthode, Wil a pu organiser son temps d'indépendante en jouant le matin avec Axel et en consacrant l'après-midi à son travail, pendant que les bénévoles prenaient la relève l'après-midi. Elle a ainsi collaboré avec 10-14 bénévoles, souvent recrutés par le journal local, qu'elle a formés, encadrés et motivés.

Si pour Axel, l'intégration marche bien, sa mère reconnaît que chaque enfant est différent, qu'il peut y avoir d'autres handicaps associés qui limitent les progrès que l'enfant peut accomplir. Elle reconnaît aussi que pour les autres enfants de la famille, cette thérapie par le jeu peut être envahissante. Malgré les attentions et les précautions prises par sa mère, Gaëlle, la sœur aînée d'Axel, a souffert de sentir que toute l'énergie et l'attention de la famille allaient vers son frère handicapé.

Pour Wil Clavier, la thérapie par le jeu interactif est particulièrement bien adaptée à la petite enfance et se situe en complémentarité avec d'autres approches. «Pour la Méthode d'apprentissage ABA<sup>2</sup> l'affectif ne fait pas partie de la théorie. Or, nous pensons qu'il faut d'abord tisser un lien, un vécu émotionnel avec l'enfant avant de le former, de le canaliser avec de la discipline. Nous utilisons ABA plus tard. Et cela donne de bons résultats». Quant à TEACCH<sup>3</sup>, c'est un programme de traitement et d'éducation pour les enfants de tous les âges atteints



Axel juste avant son intégration à l'école, ici avec un bénévole.

d'autisme et de troubles apparentés du développement. Très organisationnel et visuel, il aménage le monde de l'enfant, structure son environnement. Il est très utile à l'école, vers 6 ans. «L'important, c'est que les parents aient à disposition une palette d'outils émotionnels, éducatifs, différentes théories et méthodes d'apprentissage, qu'ils trouvent ce qui leur faut pour être à l'aise et convaincus de la méthode qu'ils utilisent. Il est important que les parents se sentent reconnus dans leurs compétences de parents, spécialistes de leur enfant.» ■

Hélène Assimacopoulos

## Pour en savoir plus sur l'autisme

«Véritable kaléidoscope de causes et de symptômes, l'autisme est un handicap qui altère le développement normal de la communication et les interactions sociales en général. Il se manifeste durant les trois premières années de la vie» (source: [www.autisme.qc.ca](http://www.autisme.qc.ca))

L'autisme est un trouble global du développement qui touche un enfant sur 2000, majoritairement des garçons (3/4). Il en résulte de graves difficultés de communication, d'apprentissage et d'adaptation à la vie quotidienne.

1. Association L'Enjeu, p.a. Mme Wil Clavier, route de Montana, 3968 Veyras. Tél./fax 027 455 37 03  
Site: [www.enjeu.info](http://www.enjeu.info)  
Prochain cours de thérapie par le jeu: 1-4 mars 2005 à Crêt Bérard
2. Applied Behavioral Analysis
3. Treatment and education of Autistic and related Communication handicapped Children

## L'avis d'Autisme Suisse romande

L'association de parents Autisme Suisse romande fait partie de l'organisation faîtière Autisme Suisse. Elle est un interlocuteur reconnu des instances officielles. Son site: [www.autisme-suisse.ch](http://www.autisme-suisse.ch) est une mine de renseignements et de liens pour les personnes concernées.

La présidente d'Autisme Suisse romande, Mme Annemarie Chavaz estime que la stimulation par le jeu interactif est une bonne chose pour des enfants qui n'apprennent pas de façon naturelle comme c'est le cas dans l'autisme. D'autant que la filière officielle ne peut pas offrir de stimulation intensive et spécifiquement ciblée sur ce handicap. Elle pondère son appréciation par le fait que la méthode requiert énormément de temps et d'énergie et que les parents ne reçoivent pas d'aide financière pour mettre en oeuvre cette thérapie. Elle regretterait que des parents qui ne pourraient pas consacrer le temps et l'énergie nécessaires se sentent frustrés. Elle rappelle que les enfant autistes peuvent progresser mais pas guérir.

# Les enfants sont tiraillés entre insécurité et loyauté

Les enfants de parents alcoolo-dépendants endurent au quotidien honte, isolement, culpabilité.

Deux thérapeutes insistent : pour protéger les enfants, il faut sécuriser leurs parents.

**S**ans avoir de chiffres précis, l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) évalue entre 30 000 et 40 000 les personnes alcooliques à Genève, dont 30% sont intégrées au réseau de soins. Il n'y a pas d'approximation quantitative concernant leur parentalité. Cependant, l'ISPA estime qu'en Suisse, entre 50 000 et 110 000 enfants et adolescents grandissent avec un parent alcoolique. On peut imaginer ce qu'endurent ces enfants : peur, honte, culpabilité, insécurité, isolement, et en même temps loyauté et amour pour leur parents. Ce sont des conditions de vie et de développement susceptibles de peser sur tout une vie.

Pour en savoir plus, Repère social a interrogé le Dr Riaz Khan, psychiatre, et Régine Delacoux, respectivement psychologue et médecin responsable au Service des abus de substances des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Ce service se préoccupe des relations entre les parents dépendants et leurs enfants depuis 1992, date à laquelle il a mis sur pied un programme «parentalité et addiction», concrétisé par le Trait d'union, structure d'accueil parents-enfants, un moyen de soutenir les enfants et leurs parents.

Interrogés sur le ressenti des enfants dont les parents abusent de l'alcool, les deux praticiens tiennent à répondre d'abord... sur les parents. Le Dr Khan précise : «Deux tiers de la population que nous voyons dans l'Unité d'alcoologie sont parents. De nombreux patients viennent avec leurs enfants à la consultation d'alcoologie. Ils arrivent avec une demande silencieuse, tacite, qui doit être prise en compte.

## Une solution magique

Régine Delacoux explique : «Il est important de comprendre qu'il n'y a pas que la dépendance au produit; elle est aussi relationnelle, due aux avatars du processus d'attachement de la personne. Les gens ont des histoires de vie – familiale, sociale, économique, de migration – difficiles. Elles sont marquées par des ruptures, plus que par des séparations, par des deuils non faits, des éclate-

ments de famille, des violences physiques et psychiques. Il n'y a pas de lien de causalité, mais ce sont des facteurs fragilisants.»

Quand l'enfant paraît, c'est comme une page qui se tourne, une possibilité magique de cicatrifier les blessures du passé. Sauf que ces parents continuent à tenir la main du passé alors qu'ils doivent se projeter dans l'avenir avec leurs enfants. D'où des tiraillements, car il n'y a pas de miracle, la vie a laissé des traces. Les parents sont donc très fortement attachés à leurs enfants, d'autant plus qu'ils ont souffert, très probablement, dans leur attachement à leurs propres parents. Mais, entre l'amour et la capacité d'être parent, il y a une différence...

Tout le travail des soignants a donc pour but d'éviter la répétition pathogène. «C'est un grand paradoxe, ajoute Régine Delacoux. Les personnes alcooliques ont un grand besoin de l'autre, mais elles ne peuvent rien demander, sinon de manière silencieuse: elles ont peur de la proximité relationnelle, toujours sous-tendue de crainte d'abandon.» Cela dit, l'arrivée d'un enfant dans une famille d'alcoolo-dépendants est aussi, tout simplement, une expérience existentielle. Les soignants travaillent donc en considérant le parent comme un partenaire, un acteur, «comme tout le monde».

## Accéder à la sécurité intérieure

Les deux thérapeutes précisent qu'à Genève, les intervenants psy n'ont pas d'obligation de signaler un parent toxicomane ou alcoolique. Ils le font à partir de risques majeurs. Dans la mesure du possible, ils préfèrent travailler avec un filet thérapeutique. S'ils observent une péjoration croissante pour l'individu et l'enfant, ils ont évidemment le devoir de signaler la situation au tribunal tutélaire. Le service se voit très rarement contraint de recourir à la clause péril. Régine Delacoux ajoute : «Mais si on peut être en amont, c'est mieux. Car la solution, dans l'intérêt des enfants, est de susciter pour ces parents une sécurité intérieure, de créer des liens fiables, avec des gens et des soignants différents, sur qui les patients peuvent compter, qui leur permettent de ne pas mettre tous leurs œufs

relationnels dans le même panier.»

Il peut néanmoins être constructif de recourir à une séparation de l'enfant et de sa mère, même si c'est une très grande souffrance, pour l'enfant et pour les parents. Le Dr Khan précise: «Pour une mère, être privée du droit de garde est terrible, mais si elle n'est pas capable d'assumer sa parentalité conformément à ce que la société demande, s'il y a un risque social au quotidien, il faut faire ce choix. Il ne faut pas juger à l'aune de la plus ou moins grande souffrance, mais selon la possibilité de créer un environnement sécurisé pour chacun.»

### Comme un «air bag»

L'effort des thérapeutes vise donc à favoriser l'apprentissage, par les jeunes parents, de compétences pour affronter cette nouvelle étape de la vie, combler les lacunes. Car souvent, dans le but de réparer le passé, ils veulent en faire tellement pour leur enfant qu'ils refusent de lui infliger une quelconque frustration. Mais, ce faisant, ils risquent de susciter chez lui un problème de dépendance. «C'est pourquoi, il est très important de les faire sortir de la stigmatisation, de la honte, et de leur redonner une sécurité intérieure: plus ces personnes sont dans l'insécurité, plus elles ont peur, donc plus elles sont dans la dépendance, et plus elles sont obligées de se tenir à distance», ajoute la psychologue.

Le Dr Khan précise: «C'est comme s'il y avait anesthésie des émotions à travers le produit. Dès que les gens en sont sortis, ils se mettent à les vivre, mais ils manquent d'expérience pour supporter les émotions douloureuses. Ils n'ont pas appris. Le produit joue en quelque sorte le rôle d'un «air-bag» et quand les émotions reviennent, c'est le choc.»

Il ajoute: «Nous profitons des consultations pour observer les enfants, les relations avec leur parent, et l'ensemble de la situation familiale. Par exemple, une patiente vient à la consultation avec son enfant de 6 ans. La mère est très expansive, l'enfant très renfermé, il n'a pas bougé tout au long des trois quarts d'heure. Sa souffrance s'exprime par son comportement.»

### Apprendre à se nourrir des autres

Régine Delacoux précise: «Nous voyons fréquemment des troubles du sommeil, de l'instabilité émotionnelle. Le petit enfant s'exprime dans son comportement, agitation, échec scolaire, silence: c'est sa manière de demander de l'aide. Le problème est que l'enfant ne peut pas s'appuyer sur l'adulte. Toutes ses souffrances découlent de là, faisant le lit de dépressions futures. Mais attention: ce n'est pas linéaire. Toute personne a des capacités de résilience.»

Dans de tels cas, le Service peut envisager d'aider le parent à mettre en place une prise en soin psychothérapeutique pour l'enfant. En outre, il vérifie que celui-ci n'est pas abandonné dans un moment de crise, qu'il y a un réseau autour de lui. Ainsi, les soignants cherchent à savoir où vit le parent, comme il est logé, dans quel état sont ses finances, s'il y a un pédiatre dans la course, afin de s'assurer que soient couverts les besoins de base de l'enfant. Le Service des abus de substances offre un étayage sur ces aspects, afin de permettre à l'adulte de



La brochure de l'ISPA<sup>1</sup> affirme le droit de ces enfants à être aidés.

développer son identité de parent, de parvenir à gérer sa consommation, voire de la cesser totalement.

Dr Khan: «On voit, chez des enfants de 14-15 ans, déjà une énorme prise de risque avec l'alcool, jusqu'au coma et à l'hospitalisation. C'est une manifestation d'agressivité, de révolte à l'égard de l'entourage, une manière de mettre en évidence les carences de l'entourage. Et souvent les parents culpabilisent devant cette situation et ne font pas de démarche thérapeutique...»

Régine Delacoux: «J'insiste: nous sommes toujours soucieux de maintenir le lien, si précaire soit-il. Plus les parents sont en difficulté, plus les enfants souffrent. Mais aussi, plus les parents sont dans le retrait social, moins il y a de famille, plus les liens avec leurs enfants sont forts. On se nourrit toujours des autres; donc comment faire pour que ces liens soient fonctionnels? Ainsi, pour que le parent consulte, il faut qu'il se sente soutenu, il faut l'aider à soutenir l'enfant.»

D'où l'importance d'un lieu comme le Trait d'Union: un lieu où enfant et parent peuvent nouer des liens fonctionnels, où les parents peuvent venir déposer leurs difficultés, se détendre, et où l'enfant trouve du plaisir dans un espace agréable. «C'est un espace transitionnel, conclut Régine Delacoux. Un lieu de co-créativité de liens tolérables, dans le plaisir. C'est nécessaire pour que nos patients puissent apprendre à se nourrir des autres, accepter de demander. Sinon, ils vivront tout comme une obligation ou de la soumission.» ■

Diane Gilliard

1 L'ISPA a édité une brochure sur ce thème, «Enfant dans une famille alcoolique». Commandes: tél. 021 321 29 11 et [www.sfa-isp.ch](http://www.sfa-isp.ch)

2 Rue Lombard 5, 1205 Genève, tél. 022 320 63 26

## Une journée de soutien

La 8e Journée nationale de solidarité avec les personnes touchées par l'alcool est consacrée cette année aux «Enfants d'alcoolodépendants: une souffrance souvent oubliée». Elle se déroule le **11 novembre** prochain dans toute la Suisse, et prend la forme d'articles de journaux, d'affiches, d'expositions, de tables rondes, de conférences, etc. Quelques exemples:

**Fribourg:** stands d'information à la gare, documents informatifs transmis aux responsables scolaires.

Rens.: 026 460 88 22, [info@letorry.ch](mailto:info@letorry.ch)

**Genève:** Conférence organisée par l'école des parents, par la FEGPA, hotline. Rens.: FEGPA:

[www.prevention.ch](http://www.prevention.ch), [www.ep-ge.ch](http://www.ep-ge.ch)

**Vaud:** témoignages d'enfants à la radio romande, forum sur le site [www.ciao.ch](http://www.ciao.ch), stand d'information de l'Espace prévention à Aigle, stand d'information et conférence de la Croix-Bleue à Nyon.

Rens.: [www.sfa.ispa.ch](http://www.sfa.ispa.ch), Gérald Progin (Espace prévention Aigle): [gerald.progin@oms.vd.ch](mailto:gerald.progin@oms.vd.ch), Croix Bleue: [fcrossier@bluewin.ch](mailto:fcrossier@bluewin.ch), 022 776 44 05

# Vers une solidarité électronique

Internet peut être un outil de socialisation et de lutte contre l'exclusion. En France, l'association Villes Internet montre le chemin.

L'utilisation quotidienne du Net par des millions d'usagers est en passe de donner naissance à des avatars électroniques de nos sociétés. Le jour viendra donc où des travailleurs sociaux seront présents sur la Toile afin d'offrir leur aide à des personnes en détresse. On dépêchera également des AS dans la rue, qui iront expliquer l'usage du click aux exclus du numérique, comme à Lyon, où des «webtrotteurs» ont initié des jeunes de quartiers difficiles aux techniques de journalisme sur support Internet.

«La palabre orale, avec ses rituels, équilibrait le village. La palabre informatisée, et ses codes, doit recréer une agora informationnelle élargie aux dimensions de la nation moderne», estimaient déjà en 1978 le sociologue Simon Nora et l'énarque Alain Minc, dans un rapport consacré à l'informatisation de la France.

Que la collectivité s'engage à utiliser le net comme un outil de socialisation, c'est ce que propose justement l'association française Villes Internet ([www.villes-internet.net](http://www.villes-internet.net)), qui milite pour «un Internet local et citoyen et pour une démocratie plus participative». Fondé en 2000, ce réseau groupe des élus locaux, des fonctionnaires et des représentants du tissu associatif. Il réunit plus de 600 cités françaises qui, chacune à leur façon, invitent leurs habitants à s'approprier ce nouveau media «coopératif, égalitaire et organisé», selon l'expression du sociologue français Patrice Flichy.

## Démocratiser l'accès à Internet

Car pour Villes Internet, l'isolement de l'internaute face à sa machine n'est rien par rapport aux possibilités de socialisation ou de solidarités offertes par le réseau des réseaux. «Plus on voit de gens, plus on se téléphone, il en va de même pour les mails», soulignent les apologistes du Net.

Utilisée à bon escient, la Toile regorgerait donc de forces socialisantes.

«Internet peut fédérer les habitants d'une ville, d'un quartier, en leur permettant de communiquer simplement. Il rapproche les familles éloignées grâce à la messagerie. Il offre la possibilité de développer l'entraide chez les acteurs du champ social, qui font connaître leurs actions. Il démocratise l'accès aux outils contemporains du travail, de l'information et des loisirs», listent les promoteurs de Villes Internet.

Cette philosophie a abouti à des actions destinées à des populations paupérisées ou exclues, afin de lutter contre la «fracture numérique». A Brest, un maillage serré d'ordinateurs permet aujourd'hui à chaque habitant de trouver une connexion au Net

près de chez lui. Au Havre, 500 PC ont été donnés à des familles. A Saint-Cloud, la municipalité a développé sur son site un logiciel qui permet un accès Internet aux malvoyants. A Issy-les-Moulineaux, des cyber-salons de thé ont ouvert, avec pour objectif d'initier les aînés aux usages d'Internet.

«Accès aux droits et aux services, alphabétisation numérique, services adaptés aux handicapés, aide aux publics défavorisés», tels sont en résumé les axes prioritaires de cette politique, qui veut saisir les nouveaux outils de communication comme des moyens d'intégration et d'insertion. A contrario, il s'agit d'éviter à tout prix le décrochage numérique de certaines populations. Autant dire que les travailleurs sociaux ont intérêt à apprendre à maîtriser la navigation sur Internet, une pratique qui, paradoxalement, devrait permettre de rapprocher les humains les uns des autres. ■

Stéphane Herzog



## Lien social et Internet: pour aller plus loin

Le sociologue français Patrice Flichy, s'intéresse de près aux effets des nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC). «Technologie et lien social», l'un de ses textes, se retrouve sur [www.educnet.education.fr/ecogest/veille/communication/com03.htm](http://www.educnet.education.fr/ecogest/veille/communication/com03.htm) Découvrez également, l'article d'Olivier Fressard, «Démocratie, lien social et création, à l'ère des NTIC», publié sur le site du Bulletin des bibliothèques de France. Tapez aussi «intranet résidentiel», afin de découvrir cette expérience amusante tentée à Paris, de connecter les habitants d'un même immeuble. St.H.

## Nous nous sommes tant trahis

On ne peut pas ne pas trahir. Et exister, c'est gérer au mieux les trahisons. Telle est la thèse explorée par la psychothérapeute et philosophe française Nicole Prieur dans cet ouvrage paradoxalement apte à communiquer un certain amour de la vie.

L'Histoire de l'Occident contient deux récits fondamentaux qui ont trait à la trahison, rappelle cette thérapeute pour enfants. Il y a celui d'Eve et d'Adam. Puis celui de Judas, ce paria. Or dans les deux cas, l'acte de désobéissance génère de l'Histoire. A l'intérieur des familles, la genèse de chaque être demeure aussi liée à un acte de trahison: aucun enfant ne peut s'acquitter de sa dette vis-à-vis du don de la vie. En outre, l'enfant idéal – rêvé par ses parents – n'existe pas. Il doit donc trahir des attentes pour se réaliser.

Nicole Prieur souligne joliment que «s'éprendre c'est aussi se méprendre», puisque tomber amoureux, c'est surtout aimer chez l'autre ce qu'on désire qu'il soit. Accepter une désillusion est donc nécessaire pour découvrir vraiment son ou sa partenaire. Mais dans un couple qui ne se trouve pas, la trahison, c'est-à-dire l'abandon, constituera parfois une voie de survie.

Dans le dernier quart de son ouvrage, l'auteure évoque les hérésies comme moteurs de l'évolution. Et de citer le grand philosophe juif Spinoza (1632-1677), exclu de sa communauté pour avoir défendu l'idée de l'immanence de Dieu. Un peu avant, l'astronome Galilée trahissait un dogme fondamental de l'Eglise en plaçant le soleil au centre de l'univers, avant de se parjurer!

Cette balade littéraire et didactique ne pouvait aller sans citer de Gaulle, ce «traître» à la patrie, ce héros national. «Réagissant à ce qu'il considérait une trahison, il n'a eu d'autre choix que de trahir à son tour», souligne la philosophe. Comme Job qui se révolte face au destin cruel que Dieu lui fait subir, l'Homme a besoin d'être subversif pour s'émanciper.

St.H.

## Les droits de l'enfant Douze récits pour ne pas s'endormir

Adoptée en 1989 et ratifiée par 191 pays, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant représente certes un progrès fantastique, mais son application intégrale n'est pas encore réalisée.

Avec douze récits véridiques, des auteurs internationaux nous invitent à plonger dans les mondes du handicap, de la détention, de la drogue, du mariage entre mineurs. Visage d'Ange est un enfant soldat, dont «même les services sociaux ne savaient que faire»; Petit Paul, 8 ans, en prison, rêve de voir le

soleil avant de mourir; Ludovic, microcéphale, obtient enfin, après six ans de lutte administrative, une rente et la prise en charge de certains soins. Chaque récit est assorti de commentaires de nature juridique. S'adressant au grand public, cet ouvrage n'a pas de velléité scientifique. Depuis la fin du XXe siècle, l'enfant n'est plus objet de protection, mais titulaire de droits propres. Selon Jean Zermatten, cela ne fait de lui, ni un enfant-roi, ni un enfant sur-responsabilisé. Le juge des mineurs, directeur de l'Institut international des droits de l'enfant, explique que la Convention met l'accent la participation de l'enfant à la prise de décisions le concernant. Difficile en effet de veiller à ce que chaque enfant ait droit à l'éducation, à la santé, à l'égalité, à la protection et au respect de son humanité.

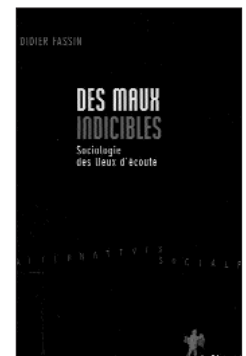
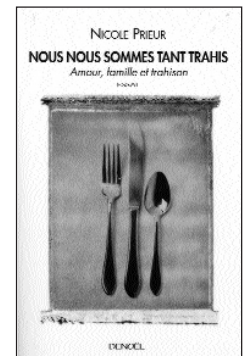
F.D.M.

## Des maux indicibles

Depuis quelques années, les mots «exclusion», «souffrance», «écoute» balisent les politiques sociales. C'est ce nouvel ethos qui retient l'attention de Didier Fassin, dans un ouvrage collectif tout à fait intéressant – et facile à lire, ce qui ne gâte rien. Pour les auteurs, cette réinterprétation de la précarité, de la pauvreté, de la déviance et de la violence «au prisme de l'intériorité et de la subjectivité» correspond à une généralisation de la figure victimaire (tout le monde souffre) et fait disparaître toute causalité accessible (on incrimine la société). Ils interrogent donc les intervenants et les usagers de cinq lieux d'écoute, officiellement institués depuis 1995 par les autorités françaises, souvent animés et dirigés par des psychiatres, psychanalystes ou psychologue et destinés à divers publics: jeunes en risque de marginalisation, RMistes souffrant de troubles mentaux incompatibles avec leur réinsertion, hommes et femmes subissant des violences. Il s'y développe un «ensemble de pratiques sociales qui mettent aux prises un «écoutant» et un «écouté» défini par sa souffrance supposée en rapport avec une situation sociale».

Mais que s'y passe-t-il au juste? Découverte intéressante, les intervenants font autre chose que prévu et demandé, les publics attendus ne sont pas au rendez-vous, ceux qui viennent n'ont pas de demande – condition sine qua non à une prise en charge thérapeutique – les psys ne font pas de thérapie (et en souffrent). L'enquête confirme ensuite ce que chacun sait intuitivement: les intervenants sont impuissants devant les difficultés objectives (logement, papiers, travail) de leur public. Les lieux d'écoute n'offrent d'espace que pour des explications particulières, «renvoyant à des histoires singulières et à une capacité personnelle» de faire face à des difficultés relevant d'un ordre des choses collectif. Pour autant, ils ne sont pas toujours inopérants, tant il est vrai que parler, voire être entendu, parfois, soulage. Mais rien de plus.

D.G.



**«Nous nous sommes tant trahis. Amour, famille et trahison»**

**Nicole Prieur**

**Paris: Denoël, 226 p.**

**Les droits de l'enfant Douze récits pour ne pas s'endormir**

**Collectif d'auteurs, sous la direction de Jean Zermatten**

**Saint-Maurice: Editions Saint-Augustin, 2004, 271 p.**

**Des Maux indicibles Sociologie des lieux d'écoute**

**Didier Fassin et al.**

**Paris: La Découverte, 2004, 197 p.**

# Le Centre de documentation de l'Hospice général vous propose ses nouveautés

## Social

### Les Oubliés de la protection sociale ou le non-sens du « ciblage » des prestations.

Stéphane Rossini; Brigitte Favre-Baudraz  
Lausanne: Ed. Réalités sociales, 2004, 152 p.

### Pourquoi le travail social ?

Définition, figures, clinique  
Säül Karz  
Paris: Dunod, 2004, 161 p.

### Le Service social du travail

Avatars d'une fonction, vicissitudes d'un métier  
François Aballéa; Charlotte Simon  
Paris: L'Harmattan, 2004, 285 p.

## Environnement

### La Culture des individus

Dissonances culturelles et distinction de soi  
Bernard Lahire  
Paris: Ed. La Découverte, 2004, 778 p.

## Famille

### Ecrire sur soi entre femmes

Marie-Madeleine Million-Lajoie  
Paris: L'Harmattan, 2004, 164 p.

### Centre de documentation de l'Hospice général

Ghislaine Tonascia-Ledru  
3, rue Ami-Lullin,  
1204 Genève.  
Tél. 022 420 53 61  
E-mail: gtu@ge-ariane.ch

### L'Enfant à l'épreuve de la famille

Dir. de Janine Abécassis  
Ramonville Saint-Agne: Ed. Erès, 2004, 191 p.

### Intervenir au domicile

Elian Djaoui  
Rennes: Ed. ENSP, 2004, 227 p.

### Tel père, tel fils?

Position sociale et origine familiale  
Claude Thélot  
Paris: Hachette Littératures, 2004, 429 p.

## Vieillesse

### Age, générations et contrat social

L'Etat-providence face aux changements démographiques  
Dir. de Jacques Véron; Sophie Penne; Jacques Légaré  
Paris: Institut national d'études démographiques, 2004, 312 p.

### La Chance de vieillir

Essai de gérontologie sociale  
Michel Billé  
Paris: L'Harmattan, 2004, 251 p.

### Prévenir l'isolement des personnes âgées

Voisiner au grand âge  
Dominique Argand et al.  
Paris: Dunod, 2004, 183 p.

## Santé

### Santé mentale et société

Anne M. Lovell  
Paris: La documentation Française, 2004, 119 p.

## Handicap

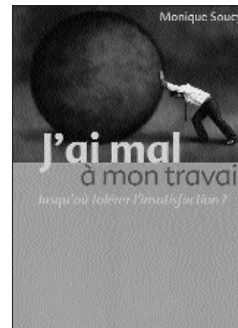
### L'Insaississable pratique

Travail éducatif auprès de personnes souffrant de handicap  
Joseph Coquoz; René Knüsel  
Lausanne: Ed. EESP, 2004, 186 p.

## Travail

### J'ai mal à mon travail

Jusqu'ou tolérer l'insatisfaction  
Monique Soucy  
Québec: Ed. de l'Homme, 2003, 254 p.



### Mal-être au travail

Travail et emploi No 97  
Paris: La documentation française, 2004, 116 p.

### Le Sens du travail

Gérard Regnault  
Paris: L'Harmattan, 2004, 194 p.

### La Souffrance au travail

Isabelle Probst  
Lausanne: Université de Lausanne, Faculté des Sciences sociales et politiques, 2004, 61 p.

### Travail forcé façon helvétique

Recherche sur le travail forcé et la traite des personnes en Suisse  
Philippe Sauvin  
Préf. de Marie-Claire Caloz-Tschopp  
Genève: Centre Europe - Tiers Monde, 2004, 43 p.

### Violence au travail

dans le secteur des services et moyens de combattre le phénomène  
BIT  
Genève: Bureau international du travail, 2004, 35 p.

## Exclusion / Intégration

### Globalisation, inégalités d'éducation et dynamiques de précarisation à Genève:

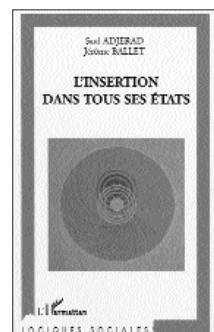
un état de la question  
Frédérique Weyer; Christophe Dunand  
Genève: Institut universitaire d'études du développement, 2004, 54 p.

### L'Inceste

Quel est le prix à payer pour pouvoir s'en sortir?  
Christine Ochmann; Anita Owusu  
Genève: Collège Claparède, 2004, 30 p.

### L'Insertion dans tous ses états

Saïd Adjerad; Jérôme Ballet  
Paris: L'Harmattan, 2004, 174 p.



## Etrangers

### Les Etrangers aux portes de l'Europe et le spectre des camps

Marie-Claire Caloz-Tschopp  
Paris: La Dispute, 2004, 252 p.

# La prison peut-elle encore échapper à la mondialisation ?

La prison devient, elle aussi, un marché attractif. Et pas seulement aux Etats-Unis. Petit à petit, la préparation des repas, l'entretien du linge – et même le gardiennage des prisonniers – se privatisent.

**L**oïc Wacquant rappelle que la prison est un creuset de violences et d'humiliations qui ne règle aucun problème social. «La prison n'est pas un simple bouclier contre la délinquance mais une arme à double tranchant : un organisme de coercition à la fois criminophage et criminogène qui, lorsqu'il se développe à l'excès, comme aux Etats-Unis durant le dernier quart de siècle ou en Union soviétique à l'ère stalinienne, en vient à se muer en vecteur autonome de paupérisation et de marginalisation» (*Le Courrier*, 11).

## Situations paradoxales

De son côté, Gilles Chantraine dénonce l'incarcération comme la «forme aboutie et épurée» de l'exclusion des plus défavorisés (*Champ pénal*). Désormais, «ceux qui disposent le moins des moyens pour se responsabiliser et prendre en main leur existence sont également ceux qui sont le plus soumis à cette injonction». Le système pénitentiaire québécois parle même de bonbons pour désigner les privilèges individuels ou collectifs sur lesquels se fonde l'ordre en détention. Ces privilèges émanent de comités de détenus et ils leur sont immédiatement retirés dès que l'ordre est troublé. Rien de moins sûr que les «maisons de sûreté» modernes...

Deux infirmiers français, Joël Fradet et Thierry Rousselot, soulignent bien le paradoxe de leur travail en milieu carcéral : il s'agit de faire surgir «des questions d'autonomie et de capacité d'initiative dans un lieu conçu pour les supprimer» (*Soins Psychiatrie*, 32). Si le «dedans» des murs est traumatisant, le «dehors» l'est tout autant. Ainsi, ces infirmiers relèvent que les crises d'angoisse sont plus fréquentes le soir après un «parloir-famille», ou après un entretien avec un avocat, ou encore après un jugement : «Le retour en cellule est alors un moment difficile où s'installe une douleur morale profonde».

## La force des mots

Une stagiaire psychologue, Solène Thibault, propose d'augmenter les capacités d'expression des détenus. Le théâtre permet de mettre en mots un ressenti parfois violent, de prendre distance par rapport à l'agir, d'écouter et d'accepter l'Autre. Les expériences auxquelles elle a participé invitent les détenus à voir autrement les choses et à agir différemment. Une meilleure image d'eux-mêmes et des autres conduirait non seulement à mieux tolérer le

regard d'autrui, mais à maîtriser plus facilement l'agressivité, la violence, le conflit.

Un infirmier suisse, Jean-Philippe Duflon, expérimente le contrat de soins comme moyen d'autodétermination. Il y voit un instrument de «contre-culture» libéralisateur dans le milieu fermé (*Psychiatrie & Violence*). Plus exactement : un instrument qui permet non seulement «au patient de travailler sur son fonctionnement psychique dans les conditions les plus proches de celles qu'il rencontrerait à l'extérieur de la prison», mais d'intégrer un modèle relationnel compatible avec une vie sociale «partageable». Ce contrat de soins englobe deux niveaux d'application. D'une part, il se réfère au déroulement de la relation thérapeutique elle-même et fixe les obligations réciproques. D'autre part, il a pour fonction de se mettre d'accord sur le nécessaire et sur l'acceptable dans la relation sociale.

Rencontrer l'Autre en prison, c'est aussi rencontrer l'étranger en soi... C'est ce qu'expérimente Olivier Gosse sous diverses formes d'expression théâtrale. Il précise que «l'imprévu, le coup de théâtre y sont monnaie courante» et que «l'art n'est pas une médication, ni un passe-temps, ni une gymnastique» mais un laboratoire.

## L'Autre est un «je»

Pour le détenu, le théâtre peut constituer «un travail sur lui-même» sans que l'on sache au départ «ce que cette expérience inédite produira comme changement notable en lui». Il ne faut donc pas attendre des effets dérivés ou secondaires manifestement utilitaires. «Tout au plus», souligne-t-il, «peut-on constater le degré d'intensité de la rencontre». Ce qui n'est déjà pas si mal. Quant à l'artiste, il ne s'en sort «ni vierge, ni indemne». Il appréhende cette rencontre, essaye de la gérer, de la digérer même. Elle ne «portera réellement ses fruits que s'il n'en fait pas une exception, une anecdote dans son cheminement artistique». Il faut qu'elle devienne une «occasion d'interroger sa démarche, son attitude vis-à-vis de la création, son attitude face à un public précis, face au public et, plus encore sa place dans la société» (*Art & thérapie*, 4). ■

Josianne Bodart Senn

**L'évolution de la criminalité en France ne justifie pas l'essor de sa population carcérale. Loïc Wacquant. Le Courrier, Genève, Suisse, 08.09.04, 10-11.**

**Prison et regard sociologique. Pour un décentrage de l'analyse critique. Gilles Chantraine. Champ pénal, champpenal.revues.org/document39.html**

**La psychiatrie emprisonnée, Soins Psychiatrie, Paris, France, no 232, mai/juin 2004.**

**Barreaux et contrats de soins : entre deux modèles sociétaux. Jean-Philippe Duflon. Psychiatrie & Violence, www.pinel.qc.ca/psychiatrie\_violence**

**En prison : l'art en liberté surveillée. Art et Thérapie. Paris, France, no 84/85, décembre 2003.**

### VD **Bénévoles pour devenir tuteur ou curateur**

L'association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS) et Pro Senectute VD vont former des volontaires prêts à assumer les tâches de tuteur ou curateur. Grâce à la fondation Leenaards et à la Loterie Romande, les cours seront gratuits; une formation continue sera assurée par des séminaires annuels.

24 heures, 20/09/2004

### **Contre le démantèlement du service public**

La journée d'action nationale contre le démantèlement du service public a été diversement suivie. En Suisse romande, les Vaudois se sont élevés contre le gel des annuités et les indexations sur les salaires. Les fonctionnaires genevois ont manifesté contre les mesures d'austérité. D'autres rassemblements ont eu lieu à Berne, Zurich, Bâle, Delémont et Fribourg. C'est la première fois que 17 syndicats et associations se mobilisent pour une action nationale. La menace pèse surtout sur les prestations liées à la santé, au social, à l'éducation, aux transports, à la police, à l'armée et à la poste.

### **RPT: vote le 28 novembre**

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons - RPT - sera soumise au vote le 28 novembre. Ce projet inquiète de nombreuses organisations du social, du handicap et de la santé.

[www.perequation.ch](http://www.perequation.ch)

### **Hausse des rentes AVS/AI**

En 2005, les rentes AVS/AI, de même que le montant des prestations complémentaires fédérales, augmenteront de 1,9%. La rente minimale AVS passera à 1075 francs, la maximale à 2150. Coût: 722 millions. *Le Temps*, 25/09/2004

### **Economies sur les retraites**

Le Conseil fédéral propose au Parlement d'économiser 50 millions en supprimant la garantie du renchérissement aux retraités de la Confédération. Quant aux assurés actifs, ils recevraient une «allocation unique» non assurée en lieu et place du renchérissement. Ces deux mesures devraient permettre d'économiser 259 millions dès 2005. La caisse publique doit combler un trou de 12

milliards d'ici à 2007.

### **Les services sociaux d'intérêt général**

Une conférence sur les services sociaux d'intérêt général, organisée par la Plate-forme des ONG européennes du secteur social, a eu lieu en juin à Bruxelles. L'universalité, l'accessibilité financière et la transparence, la continuité, la participation des utilisateurs, sont quelques-unes des particularités et des valeurs partagées par de tels services sociaux. Les Key Issues, peuvent être obtenus auprès du secrétariat général de l'EURAG, Fédération européenne des personnes âgées, Wielandgasse 9, A-8010 Graz. Tél. +43 316 81 46 08. [office@eurag-europe.org](mailto:office@eurag-europe.org)

### **ASPAS et normes CSIAS**

La prise de position détaillée de l'ASPAS, l'Association des professionnels de l'action sociale, sur les nouvelles normes mises en consultation par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) est disponible sur internet, uniquement en allemand, hélas. [www.sbs-aspas.ch](http://www.sbs-aspas.ch)

### **ASPAS et éthique professionnelle**

Une commission d'éthique professionnelle a été constituée au sein de l'Association suisse des professionnels de l'action sociale (ASPAS). Elle est chargée d'élaborer une casuistique qui conduira à éclairer des décisions professionnelles en travail social.

*Newsletter Action sociale*, No 1, septembre 2004

### **Douloureux rappel**

Le 26 septembre, le peuple a refusé la naturalisation facilitée à 56,8%, la naturalisation automatique (3e génération) à 51,6%, l'initiative «Services postaux pour tous» à 50,2%. Le sursaut s'est produit pour le congé maternité: 55,4% de oui. Le taux de participation s'est élevé à 52,8%.

### **Attac-Suisse à l'uni d'été**

Pour ses cinq ans d'existence, Attac-Suisse a réuni quelque 200 participants lors de son université d'été consacrée au «fonctionnement de l'économie et de la société capitaliste». Le mouvement s'est posé à cette occasion quelques questions existentielles: actions largement suivies mais peu suivies d'effets, recrutement en stagnation, finances dans le rouge. Un bilan quelque peu décevant, mais le mouvement cherche à définir de nouvelles priorités.

*Le Courrier*, 13/09/2004

### **L'OSEO se réorganise**

Dès le 1er janvier 2005, les onze bureaux régionaux de l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) deviendront des associations autonomes, tandis qu'une nouvelle

### **Les nouvelles normes CSIAS**

La Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) a publié fin septembre ses normes révisées concernant les barèmes de l'aide sociale. Si la révision répond aux pressions exercées sur ce point de référence national, elle vise d'abord à renforcer les incitations à exercer une activité professionnelle et à favoriser l'intégration. Les nouvelles normes prévoient une diminution du forfait de base pour l'entretien qui est ramené de Fr. 1030.- à Fr. 960.- pour une personne seule (diminution de 7%). Mais elles introduisent des franchises incitatives sur le revenu d'une activité lucrative: entre Fr. 400.- et 700.- (avec un maximum de 850 francs par ménage). Le plafonnement et le réexamen annuel de la franchise veulent éviter que l'aide sociale représente un subventionnement salarial. Des suppléments d'intégration pour participation à des activités d'intégration sont également prévus: l'actuel forfait II va être transformé en supplément d'intégration. Sa fourchette est fixée entre 100 et 300 francs. Et les personnes qui ne sont pas en mesure de fournir une prestation particulière toucheront un supplément d'intégration de 100 francs. Les cantons et communes sont invités à mettre à disposition des programmes destinés à favoriser l'intégration. L'introduction de ces normes par les cantons est prévue pour le printemps 2005.

Pour une information complète, voir: [www.csias.ch/](http://www.csias.ch/) (Nouveau-Actualités) et [www.artias.ch](http://www.artias.ch) (le dossier du mois)

H.A.

association, OSEO Suisse, reprendra les activités internationales et centralisera la récolte de fonds et la communication pour les entités régionales. *Solidarité, magazine de l'OSEO*, septembre 2004

### **GE Conventions dans l'animation**

Les trois partenaires genevois de l'animation, Etat, communes et Fédération genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) formalisent leurs relations par la signature de trois conventions. Après quatre ans de tumultueuses négociations, les engagements de chaque partie vis-à-vis des autres (FASe/canton, FASe/communes, communes/centres) sont clarifiés. La tentative de forger un outil d'évaluation des prestations fournies par les professionnels a avorté. La FASe gère 42 centres, 19 dispositifs hors murs, 600 collaborateurs, 1350 bénévoles et un budget de 25 millions de francs.

*Le Courrier*, 18/09/2004

### **GE De l'ordre dans les prestations**

Le projet de loi sur un revenu déterminant unique est en mains de la commission sociale du Parlement genevois. Il met de l'ordre dans la quinzaine de services délivrant des prestations sociales (aide au logement, subsides d'assurance maladie, assistance, etc.) afin de garantir équité, simplicité et transparence. Un nouveau service sera chargé d'effectuer les calculs pour toutes les entités concernées et de fonctionner éventuellement comme organe payeur.

*Tribune de Genève*, 20/09/2004

### **VD CSP et problèmes d'argent**

Le service social du Centre social protestant a mis en route un groupe d'analyse de pratiques;

professionnelles centré sur les problématiques d'argent et destiné à des collègues d'autres services sociaux. Il signale en outre la campagne nationale de prévention de l'endettement des jeunes Max Money, lancée par le service social bâlois Plus Minus. Voir le site:

[www.plusminus.ch](http://www.plusminus.ch)

*Les Nouvelles du CSP Vaud*, septembre 2004

## SOCIÉTÉ

### **GE La Renfile menacée par IKEA**

L'un des deux sites et magasins de brocante du Centre social protestant, la Renfile à Vernier, est menacé de disparition par les projets d'implantation de la chaîne IKEA sur sol genevois. Source de revenus, l'activité de brocante est vitale pour le CSP en ces temps de baisses ou de coupures de subventions. *Les Nouvelles du CSP*, septembre 2004

### **JU Nul n'est à l'abri... en effet**

Gérard Aubry avait prêté il y a quelques années son visage pour l'affiche du Centre social protestant en Suisse romande «Nul n'est à l'abri». Victime lui-même d'un accident aux séquelles importantes, le mannequin a voulu exorciser son malheur en écrivant un livre témoignage. Le bénéfice des ventes ira à un hôpital du nord de l'Inde «Connerie tu sais!» Gérard Aubry, éditions Detchenling. *L'Express*, 11/09/2004

### **NE Biocarburant contre prison**

Neuchâtel devait bénéficier d'un nouvel établissement cantonal de détention à Cornaux. Or, le site jouxte la raffinerie de Cressier; le projet est ainsi gelé par des projets d'implantation d'une usine d'éthanol. Ce biocarburant, fabriqué à partie de



produits végétaux sucrés peut être additionné à l'essence à des fins écologiques.  
*L'Express*, 08/09/2004

## NE Guichet virtuel en vue

Le Grand conseil neuchâtelois a adopté un projet de loi qui met sous toit le guichet sécurisé unique. Le GSU doit permettre l'accès des usagers des services publics, à toutes les prestations de l'Etat et des communes en ligne.  
*L'Express* 29/09/2004

## ENFANCE/JEUNESSE

### Guide «Ecole et cannabis»

Edité au printemps 2004 par l'Office fédéral de la santé publique et l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, le guide «Ecole et cannabis» s'adresse aux enseignants.

### Un Cd-rom sur les droits des enfants

Défense des enfants-International (DEI) a mis au point un cédérom expliquant les droits des enfants aussi bien pour les petits, les plus grands que pour les adultes. Il est en français, allemand et italien et peut être commandé à Défense des enfants-International (DEI), section suisse, c.p. 618, 1212 Grand-Lancy. Tél. 022 771 41 17



### Marches blanches contre la pédophilie

De nombreuses Marches blanches se sont déroulées en Suisse demandant une lutte accrue contre la pédophilie. L'Association milite aussi pour l'imprescriptibilité de tout acte de pédocriminalité. Une initiative populaire a été lancée. Cette année, la lutte vise également les 300 000 sites Internet pédophiles, soit une augmentation de 70% en un an. 7000 nouvelles images d'enfants abusés arrivent chaque jour sur le Net.

[www.marche-blanche.ch](http://www.marche-blanche.ch)  
*Le Nouvelliste*, 27-28/09/2004

## NE Carrefour et les jeunes en difficulté

Dans son rapport annuel, la fondation Carrefour, au Val de Travers, est confrontée à l'accumulation de problèmes, familiaux, sociaux, scolaires que vivent les jeunes dont elle s'occupe à travers l'éducation de rue, l'action éducative en milieu ouvert et les foyers. Carrefour constate les difficultés croissantes rencontrées par ces jeunes à trouver des places d'apprentissage.  
*L'Express*, 22/09/2004

## NE Dans la peau d'un aveugle

Dans le cadre des Journées santé de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel, des élèves ont pu expérimenter ce que vit un non-voyant à table, dans la rue, au magasin. Ces journées ont notamment comme but de démontrer comment un handicap peut altérer le quotidien.  
*L'Express*, 10/9/2004

## VD Lutte contre la marginalisation des jeunes de 16 à 25 ans.

Le CSP fête les 20 ans de Jet Service qui depuis 1984 soutient les jeunes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. En 1997, un service juridico-social, le «Service droits des jeunes» a été créé. JET Service, rue de Beau-Séjour 28, Lausanne, 021 323 15 16, [www.csp.ch](http://www.csp.ch)

## FAMILLE

### Victimes de violence conjugale

Solidarité Femmes vient d'éditer une brochure d'une trentaine de pages sur la prise en charge des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants «Miroir, dis-moi...» Le dossier retrace l'évolution des prestations mises en place et fait le point sur la pratique et la modélisation développées au sein de Solidarités Femmes.

Solidarité Femmes Genève. Tél. 022 797 10 10

## VD Parents d'accueil en quête de reconnaissance

Le placement de mineurs en famille d'accueil constitue une large branche de l'action sociale: 390 mineurs sont placés et 250 familles ont l'autorisation du SPJ vaudois. En 2006, la nouvelle loi sur la protection de la jeunesse devrait aider à la formation des parents d'accueil sur la délicate question de la relation entre «vrais» parents et leurs substituts.

Association vaudoise des parents d'accueil - AVPA - Anna Munk, présidente, tél. 021 601 41 16. [amunk@worldcom.ch](mailto:amunk@worldcom.ch)

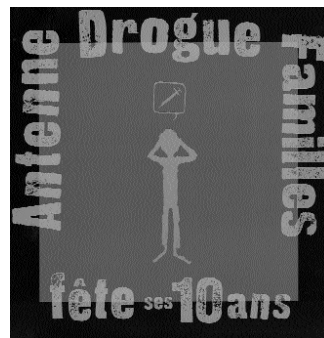
## NE Soirées romantiques

Comme une sorte de service après-vente, l'Eglise réformée neuchâteloise offre des cours pour couples et cela sous forme de soirées romantiques. Ce cadre permet aux conjoints, après une introduction théorique et pratique, d'aborder de façon intime et approfondie des sujets tels que la résolution des conflits, les relations avec les beaux-parents, la sexualité etc.

*L'Express*, 10/09/2004

## GE Antenne drogue familles à 10 ans

L'association des personnes concernées par les problèmes liés à la drogue (AGPCD) apporte depuis 10 ans, par le biais d'Antenne drogue familles, écoute, entraide et soutien aux proches de consommateurs de drogues. Pour marquer l'événement, une belle plaquette contenant des témoignages, un brin d'histoire et des explications a été publiée. Elle peut être consultée à l'Antenne, Maison des associations, 8 rue du Vieux-Billard, 1205 Genève. Tél. 022 320 78 24



## VIEILLESSE

### Viellir au 21e siècle

Pour mettre en œuvre le Plan mondial sur le vieillissement (Madrid 2002), l'ONU et la Société internationale de gérontologie ont élaboré un agenda de recherche Viellir au 21e siècle. Il doit aider à l'élaboration de politiques et de priorités dans le domaine de la gérontologie.

*EURAG Information*, été 2004

### Les experts seniors ont 25 ans

Le Corps des experts seniors de Swisscontact a fêté ses 25 ans de service. Sur la centaine de personnes qui s'inscrivent chaque année, 90% sont des hommes. Subventionnées par des collectivités publiques, et depuis 1993 par la Direction du développement et de la coopération, les interventions de ces cinq dernières années ont eu lieu majoritairement en Amérique latine et en Europe de l'Est.  
*L'Express*, 30/09/2004

## SANTÉ

## VD Un Espace-Femme contre l'alcoolisme.

Espace-Femme est né en 1999 à Lausanne. Françoise Kündig, animatrice à la Croix-Bleue vaudoise, se charge depuis 3 ans d'un groupe d'une dizaine de personnes (exclusivement des femmes) qui se rencontrent un lundi sur deux. Les membres, chez elles et durant les séances, tenteront de relater, par écrit, leur histoire. Espace-Femmes, Croix-Bleue vaudoise, rue du Petit-Rocher 6, 1003 Lausanne, tél. 021 757 29 60

## Hausse «modérée» des primes maladie

Les primes d'assurance maladie subiront en 2005 une hausse de 3,7% pour les adultes et de 5,5% pour les jeunes de 19 à 25 ans. Par rapport à 2004, la hausse est modérée (+4,3% en 2004), mais elle cache une forte disparité entre les cantons. En Suisse romande, les plus fortes hausses auront lieu dans les cantons les moins chers (VD, FR). Genève reste en dessous de la moyenne, avec 3,2% d'augmentation, mais connaît les primes les plus élevées du pays.

*Le Matin/Le Courrier/Le Temps*, 29/9/2004

## Soins palliatifs et thanatologie

Un certificat et un executive master en soins palliatifs et thanatologie sont proposés par l'unité Ethique et Fin de vie de l'Institut universitaire Kurt Bösch dès janvier 2005. Rens. François Pelissier E-mail: [spt@iukb.ch](mailto:spt@iukb.ch)

## Le FNRS sonne l'alarme

Dans une récente étude, le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) démontre l'urgence d'une réforme du système de compensation des risques (bons et mauvais) entre caisses maladie. L'expérience hollandaise montre que si la compensation est meilleure, les caisses ne se livrent plus à la chasse aux bons risques.

*L'Express/L'Impartial*, 17/9/2004

## BE Requérants et drogue

Un centre de prévention réserve depuis quatre mois des lits pour des requérants dépendants aux drogues. Mais ils restent vides. Le responsable du Service des migrations admet que les problèmes de dépendance ne sont pas cruciaux dans les centres d'asile. A moins que ce soit un problème d'information mal relayée. Un bilan sera tiré au printemps 2005.  
*Le Matin*, 13/09/2004

## FR Blues à la Croix-Rouge

La Croix-Rouge fribourgeoise licencie 199 personnes sur les 370 qui travaillent dans

l'institution. Infirmières et aides-soignantes intégreront les douze associations de communes qui géreront dès le 1er janvier 2005 l'aide et les soins à domicile. Le sort de 17 membres du personnel d'exploitation et d'administration reste incertain. Le directeur Charles Dewaratt craint que les nouvelles structures débouchent sur des inégalités entre régions. Et l'exercice 2005 de la Croix-Rouge s'annonce d'ores et déjà fortement déficitaire. *La Liberté*, 22/09/2004

### GE Le CIPS a fermé

Dépourvu de tout financement, le Centre d'information des professions de la santé a dû fermer ses portes le 30 septembre. 1, rue des Minoteries, 1205 Genève

### ZH Cinquième fois décisive

Les citoyens de la Ville de Zurich ont accepté (75,1%) de reconduire une cinquième fois le programme de distribution d'héroïne sous contrôle médical. Mais ils ont aussi approuvé sa durée illimitée. Au grand dam de l'UDC, seul parti à s'opposer au projet. *Le Temps*, 27/09/2004

## HANDICAP

### Assainissement de l'AI

Trois projets de loi concernant l'assurance invalidité sont mis en consultation par le Conseil fédéral. Concernant la 5e révision et le financement additionnel, le délai de la consultation échoit le 31 décembre 2004. Rens. Yves Rossier, Office fédéral des assurances sociales Tél. 031 322 46 40. Ou: [www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch)

### Insieme contre la RPT

Insieme, organisme faitier des associations de parents de personnes mentalement handicapées, fait partie du Groupe d'intérêt pour une péréquation financière sociale. Il rejette la réforme, soumise à votation le 28 novembre, de la péréquation financière et de la répartition des charges entre Confédération et cantons (RPT)

### Festival ARTHEMO

La prochaine édition du festival Art et handicap mental aura lieu à Morges du 9 au 11 septembre 2005. ASA Handicap mental, qui coordonne la manifestation, fait appel à des contributions d'artistes avec handicap mental dans les domaines du théâtre, du spectacle de rue, de la musique ou des beaux-arts. Elle cherche aussi des bénévoles. 27 av. des Mayennets, 1950 Sion. Tél. 027 322 67 55

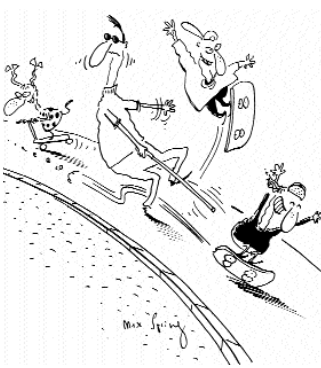
### VS Nouveau visage pour Procap

L'Association de soutien en faveur des personnes handicapées s'est profession-

nalise. Depuis cette année, une protection juridique gratuite dans le domaine des assurances sociales est offerte aux membres, ainsi qu'un suivi personnalisé à domicile en vue de la mise sur pied d'un réel service social. Un autre projet est à l'étude: un café-échanges qui permette aux membres de tout le Valais romand de se rencontrer. Procap, route de la piscine 10 à Sion. Tél. 027 323 26 20. [procap\\_valais@yahoo.fr](mailto:procap_valais@yahoo.fr) *Le Nouvelliste*, 21/09/2004

### Marcher sans voir, pas facile!

A l'occasion de la Journée de la canne blanche (15 octobre), différents organismes d'aveugles et de mal voyants ont publié un dépliant très plaisamment illustré afin de sensibiliser avec humour la population aux problèmes que rencontrent dans leurs déplacements les handicapés de la vue. Contact: groupe de travail Journée de la canne blanche, 5 ch. de Rovéréaz, 1012 Lausanne. Tél. 021 651 60 63



## TRAVAIL

### VD Chômage et reprise économique

L'Office régional de placement de Lausanne enregistre près de 10% de demandeurs d'emploi, et cela malgré une reprise économique. Rappelons que le terme de demandeur d'emploi regroupe aussi bien les chômeurs que les personnes pas immédiatement disponibles au placement (maternité, militaire...). Le chômage reste en constante augmentation dans le secteur des services (vente et bureaux). Les demandeurs sont plus nombreux, mais la durée du chômage a diminué. *La Ville ensemble*, octobre 2004, no 31

### VD De l'EESP à l'IPgI

Dès 2005 dans le canton de Vaud, les éducateurs de la petite enfance ne seront plus formés à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP), mais à l'Institut pédagogique de Lausanne (IPgI). Cette année, le Conseil d'Etat n'a pas ouvert de places supplémentaires en raison de restrictions budgétaires, et c'est progressivement qu'il doublera sa capacité de formation d'ici à 2007. *Avtes-communic*, No 250, septembre 2004

### Recherche de nouveaux lieux d'accueil 1056

Le Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) genevois maintient des chômeurs en fin de droit dans une activité d'occupation. Il leur offre la possibilité de recréer un lien social et de retrouver des habitudes de travail. En contrepartie de l'attribution du revenu minimum, les bénéficiaires du RMCAS doivent exercer une contre-prestation, une activité au sein d'un organisme à but non lucratif ou dans un service communal ou cantonal. Le RMCAS permet aux organismes qui accueillent ces bénéficiaires d'améliorer une prestation existante ou d'initier une nouvelle activité. Plus de 300 lieux ont accueilli à ce jour des «contre-prestataires». Ces derniers y effectuent des activités d'accompagnement et d'animation, des réalisations manuelles et techniques, des tâches administratives, de la vente, de la communication ainsi que de l'enseignement. Le service du RMCAS souhaite élargir son offre en développant de nouvelles collaborations.

M.B.

Contact: Service du RMCAS, Rue Ami-Lullin 3, 1207 Genève. Tél. 022/420 53 53

### GE Jobs en perspective

Escales jobs infos services se développe. Ce projet, relié à la Fas'e, vise à aider les jeunes en rupture de formation scolaire ou professionnelle à retrouver une formation ou un emploi. Déjà en partenariat avec les communes de Lancy et Plan-les-Ouates, il fait un essai avec Bernex. Escales jobs infos services, p.a. Centre Marignac, 28, av. Eugène-Lance, 1212 Grand-Lancy. Contact: 079 258 53 69 ou 079 668 60 94



### GE Unité mobile d'urgences opérationnelle

Depuis le 1er octobre dernier l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS) fonctionne. Le SAMU à la genevoise intervient exclusivement à la demande d'une des centrales d'appel d'urgence (117-118-144). L'UMUS offre des prestations d'urgence la nuit, le week-end et les jours fériés.

### NE De la buanderie au Phénix

L'entreprise sociale Atelier-buanderie, qui offre à Neuchâtel des activités de réinsertion et des prestations d'utilité sociale et publique, a changé de nom pour ses 15 ans. Elle devient l'Atelier Phénix... augurant ainsi des renaissances que pourront y vivre ses usagers! *L'Express*, 08/09/2004

## ETRANGERS

### NEM à la rue en Suisse alémanique

Les cantons romands assurent un logement d'urgence aux requérants frappés d'une non-entrée en matière. A Soleure, ils ont le choix entre la rue ou la gare. L'association Iga SOS Racisme a demandé aux autorités soleuroises l'ouverture d'un foyer de requérants. A Bâle, aucun accueil d'urgence n'est prévu. Dans le canton de Berne, un «bunker» a été ouvert au col de Jaun. La plupart des NEM sont africains et ne disposent que de 21 francs par jour. *Le Courrier*, 29/09/2004

### Appel de chercheurs

Des universitaires, chercheurs dans le domaine de la politique migratoire et d'intégration lancent un appel public au respect de leurs recherches. En effet, ils s'inquiètent de ce que les autorités politiques prennent des décisions importantes en la matière (loi sur les étrangers) en contradiction avec des études financées par les mêmes autorités.

La Rédaction

# Agenda

Repère social No 62 – novembre 2004

## RENCONTRES

### EN SUISSE

#### Social

##### 50 ans du CSP-Genève

concert et cocktail dînatoire  
4 novembre – **Genève** (BFM)  
Inscr. Centre social protestant, 14 rue du  
Village-Suisse, c.p. 177, 1211 Genève 8.  
Tél. 022 807 07 00

##### La violence et le trafic de personnes. Les travailleurs sociaux contre l'exploitation

journée mondiale de l'action sociale  
9 novembre – **toute la Suisse**  
Rens. Féd. internationale des travailleurs  
sociaux, FITS. [www.ifsw.org](http://www.ifsw.org)

##### Restrictions budgétaires et crises fonctionnelles. Quelle issue éthique?

11 novembre (10h30-14h) – **Lausanne**  
Rens. Roger Cevey. Tél. 079 242 32 05.  
E-mail: [reevey@yahoo.fr](mailto:reevey@yahoo.fr) Ou Christiane  
Besson, Améthyste, fax 021 668 02 78

##### La recherche en politique sociale. Travaux récents et perspectives

17 novembre – **Sion** (IUKB)  
Inscr. Institut univ. Kurt Bösch, INAG, c.p.  
4176, 1950 Sion 4. Tél. 027 205 73 09

##### Recherche en éducation spécialisée

journée scientifique  
20 novembre – **Neuchâtel**  
Rens. Kurt Häfeli, Hte école intercantonale  
en pédagogie curative. Schaffhauserstr. 239,  
8057 Zurich. E-mail: [kurt.haefeli@hfh.ch](mailto:kurt.haefeli@hfh.ch)

##### Travail social: vocation, profession, gestion... et après?

journée d'automne de l'ARTIAS  
25 novembre – **Lausanne** (Palais de  
Beaulieu)  
Rens. ARTIAS, Yverdon-les-Bains.  
Tél. 024 423 69 66

##### PNR 45. Les problèmes de l'Etat social

forum public de clôture  
11 mars – **Berne**  
Rens. Dr Christian Mottas, secrét. du PNR 45,  
Fonds national suisse, Wildhainweg 20,  
3001 Berne. [www.etatsocial.ch/f/agenda](http://www.etatsocial.ch/f/agenda)

##### Education et pédagogie spécialisées pour tous?

congrès suisse 2005  
26-28 septembre – **Berne**  
Rens. Education spécialisée, 25 ch. de  
Boston, 1004 Lausanne. Tél. 021 653 68 77.  
Site: [www.cspss-zh.ch/cong](http://www.cspss-zh.ch/cong)

## Société

##### Victimes, procédure pénale et médias

colloque pour les 10 ans du Centre LAVI  
5 novembre – **Genève** (Museum)  
Inscr. Centre LAVI, 72 Bd St-Georges,  
1205 Genève. Fax 022 320 02 48

##### Violences domestiques: prises en charge des auteurs et modèles d'intervention

colloque international (F/D/GB)  
18-19 novembre – **Genève** (CICG)  
Inscr. VIRES, 10 Av. Ernest-Pictet,  
1203 Genève. Tél. 022 328 44 33.  
E-mail: [vires@bluewin.ch](mailto:vires@bluewin.ch)  
[www.vires.ch](http://www.vires.ch)

##### Une autre économie est possible

18-19 novembre – **Genève**  
Rens./Inscr. Assoc. pour la promotion de  
l'économie sociale et solidaire APRES  
[www.apres-ge.ch](http://www.apres-ge.ch) /  
E-mail: [info@apres-ge.ch](mailto:info@apres-ge.ch)

##### De la transformation de soi. Dimensions interculturelles et spirituelles dans les histoires de vie?

journée de l'ARHIV  
20 novembre (10-16h) – **Rolle** (le Courtil)  
Inscr. Assoc. romande des histoires de vie en  
formation, ARHIV, p.a. Geneviève Tschopp,  
21 Petit-Chêne, 1003 Lausanne.  
Tél. 021 646 31 04

##### Diversité e(s)t richesse des quatre champs d'application

13e journée suisse romande d'Analyse  
transactionnelle  
20 novembre – **Lausanne-Ouchy** (Hôtel  
Mövenpick)  
Inscr. Sabine Chassot Leiglon, 20 ch. de la  
Jacallaz, 1298 Céligny. Tél. 022 776 94 29

##### Après la globalisation: quelle politique de développement pour le XXIe siècle?

25 novembre (9h-13h) – **Berne** (Kultur  
casino)  
Rens.: Communauté de travail des Oeuvres  
d'entraide, 1 av. de Cour, c.p. 164, 1000  
Lausanne. Tél. 021 612 00 95  
[mail@swisscoalition.ch](mailto:mail@swisscoalition.ch)

##### La solitude, un fléau de notre société?

forum de Caritas  
14 janvier – **Berne** (Kultur-Casino)  
Inscr. Caritas Suisse, secteur communi-  
cation, Löwenstr. 3, 6002 Lucerne.  
Tél. 041 419 22 22

## Enfance/Jeunesse

##### Adolescents en situation marginale

journée de clôture du programme de  
recherche supra-f  
3 novembre – **Berne** (Maison de sports)  
Rens. Cornelia Stromsky, OFSP, service  
Promotion de la santé et prévention,  
3003 Berne. Tél. 031 323 11 76

## CommuniCafé

espace de parole informel, pour mettre  
des mots sur les maux  
3 et 17 nov. 1er et 15 déc. (19-21h). –  
**Genève** (Chez Cartier, 24 rue Voltaire)  
Rens. Assoc. Stop Suicide, Maison des  
associations, 15 rue des Savoises,  
1205 Genève. Tél. 022 320 55 67

##### Reconstruction de la place de l'enfant dans le discours systémique

conférence (C. Gammer)  
11 novembre (12h30-13h30) – **Genève**  
(Résid. univ. 22 rue Rothschild)  
Rens. Assoc. genevoise des thérapies  
familiales, 35 rue des Pâquis, 1201 Genève

##### Conférences de l'Ecole des parents

- Enfants de parents alcooliques:  
co-dépendants ou résilients?

11 novembre (20h15) – **Genève** (auditoire  
Louis-Jeantet)  
Rens. Ecole des parents. Tél. 022 733 12 00

##### Les rôles dans les familles (...)

congrès annuel des infirmières HMP Santé  
publique  
12-13 novembre – **Fribourg** (Hôtel nh)  
Rens. Assoc. suisse des infirmières HMP  
Santé publique, groupe romand et tessinois,  
M-C. Payot, 25 ch. du Polny, 1066 Epalinges.  
Tél. 021 784 28 82

##### Culture et communication

journée d'étude Petite enfance  
17 novembre – **Monthey**  
Rens. Service de l'Enfance de la Ville de  
Monthey, 58 av. de la Gare, 1870 Monthey 1.  
Tél. 024 475 70 20

##### Les profondeurs de la nuit

colloque de Fil rouge  
18 novembre (14h30-22h) – **Lausanne**  
(hôtel Mirabeau)  
Inscr. Fil rouge, c.p. 638, 1401 Yverdon.  
Tél. 024 426 34 34

##### Familles d'ici, familles d'ailleurs

colloque Petite enfance  
26-27 novembre – **Genève** (salle Frank  
Martin)  
Rens. Délégation à la Petite enfance, ville de  
Genève, 24 av. Dumas, 1206 Genève.  
Tél. 022 418 81 10

##### Soirées à thème de la MQEV: l'identité

- Notre enfant, un révélateur de qui nous  
sommes?

23 novembre (20h) – **Genève** (MQEV)  
Rens. Maison de quartier des Eaux-Vives,  
MQEV, 3 ch. de la Clairière, 1211 Genève 6.  
Tél. 022 736 72 71

## Femme / Famille

- **Les quotas (FemCo)** - forum  
6 novembre (20h)
- **Femmes et sida** - discussion-  
présentation 1er décembre (20h)

**Fribourg** (espace femmes)  
Rens. espace femmes, 2 rue Hans-Fries,  
1700 Fribourg. Tél. 026 424 59 24

## Des thérapies de couples aux résonances

conférence (M.Elkaïm)  
11 nov (14h15-15h45) – **Site de Cery-Prilly**  
(Bat. des admissions)  
Rens. S. Lippuner, secrét. Départ de  
psychiatrie du CHUV. Tél. 021 314 28 41

## Vers une professionnalisation de l'accueil familial de jour ?

26 novembre – **Fribourg**  
Rens. Anne-Marie Jaton, Dpt romand de  
Pro Juventute. Tél. 021 323 50 91

## Vieillesse

### Le diabète. Mettons-nous à table!

atelier, repas et table ronde  
11 nov. (9-14h) – **Genève (CAD)**  
Inscr. Centre d'animation pour retraités,  
CAD, 22 rte de la Chapelle, 1212 Grand-  
Lancy. Tél. 022 420 42 80

### L'AVIVO se présente conférence

19 novembre (15h30-17h) – **Genève (CAD)**  
Rens. Centre d'animation pour retraités,  
CAD, 22 rte de la Chapelle, 1212 Grand-  
Lancy. Tél. 022 420 42 80

## Santé

### A Bâtons rompus

- La chambre de soins intensifs  
3 novembre (19h30-21h.) – **Lausanne**  
Rens. Groupe romand d'accueil et d'action  
psychiatrique, GRAAP, 23-27 rue de la  
Borde, 1018 Lausanne. Tél. 021 647 16 00

### Prendre soin de soi

cycle de conférences (GRAAP)  

- Contacts sociaux ... 8 novembre (20h) –  
**Site de Cery-Prilly** (salle de spectacles)

Rens. Groupe romand d'accueil et d'action  
psychiatrique GRAAP, 23-27 rue de la Borde,  
1018 Lausanne. Tél. 021 647 16 00

### Psy-trialogue

- Qu'est-ce que la différence? - 10 nov.
- Le sens des psychoses - 8 décembre  
(18h30-20h30) – **Genève** (Arcade 84, 3 rue  
Schaub)

Rens. Pro Mente Sana, 40 rue des Vollandes,  
1207 Genève. Tél. 022 718 78 40

### Délice et supplice de la connais- sance. Savoirs et pratique

journée romande de soins infirmiers  
11-12 novembre – **Lausanne**  
Rens. ASI-CREP, 37 ch. de Maillefer, 1052  
Le Mont s/Lausanne. Tél. 021 646 58 38

### Atelier coup de pouce

pour responsables de projets de promotion  
de la santé  
15-16 nov. et 26 janvier – **Lausanne**  
Rens. Radix, réseau suisse d'écoles en santé,  
7 av. Ruchonnet, 1003 Lausanne.  
Tél. 021 329 01 57

## L'art du sport, c'est de préserver son corps et ses articulations

exposés par des spécialistes de la médecine,  
des soins et du sport  
16 novembre (18h-20h) – **Genève**  
(Palladium)  
Rens. Ligue genevoise contre le rhumatisme,  
(nouvelle adresse!) 22 rue Merle-d'Aubigné  
1297 Genève. Tél. 022 718 35 55

## L'épilepsie: une maladie comme les autres ?

forum Louis-Jeantet de la santé  
18 nov. (20h15) – **Genève** (auditoire Louis-  
Jeantet, 77 rte de Florissant)  
Réservation: Tél. 022 704 36 38,  
Ou: forum@jeantet.ch

## Lieux de décès

colloque international  
17-19 mars – **Sion** (IUKB)  
Rens. Emmanuel Kabengele, Institut, univ.  
Kurt Bösch.  
emmanuel.kabengele@iukb.ch

## Handicap

### Sexualité et handicap psychique

conférence, débat, film  
4 novembre (14h30-21h) – **Site de Cery-  
Prilly** (salle de spectacles)  
Rens. Groupe romand d'accueil et d'action  
psychiatrique, GRAAP, 23-27 rue de la  
Borde, 1018 Lausanne. Tél. 021 647 16 00

### Journée des aînés sourds

11 novembre – **Genève**  
Inscr. Féd. suisse des sourds, FSS-RR, 16 av. de  
Provence, 1007 Lausanne. Fax 021 625 65 57.  
E-mail: p.auger-micou@sgb-fss.ch

## Etrangers

### Gérer la diversité sociale – Stratégies d'intégration et gestion de conflits

séminaire  
3 novembre – **Berne** (Kursaal)  
Inscr. Croix-Rouge suisse, Dpt Migration,  
Rainmattstr, 10, c.p. 3001 Berne.  
Tél. 031 387 71 11

## RENCONTRES

### À L'ÉTRANGER

## Société

### Addictions. Formation à l'éthique

XXIIe journées AMSP  
30 septembre- 1er octobre –  
**Sochaux/Montbéliard (F)**  
Rens. Assoc. médico-sociale protestante  
francophone, Paris. Tél. +33 144 74 94 74 .  
Ou: Entraide protestante, 47 rue de Clichy,  
F-75009 Paris.

## Enfance / Jeunesse

### Problèmes d'alcoolisme, de violence conjugale et de santé mentale chez les parents: quand les enfants

**trinquent** - séminaire  
22-24 novembre – **Paris**  
Rens. Parole d'enfants. Tél. +32 4 223 10 99.  
[www.parole.be](http://www.parole.be)

### Don, pardon et réparation

congrès international  
25-26 novembre – **Paris** (UNESCO)  
Inscr. Paroles d'enfants, 7c Bd d'Avroy,  
B-4000 Liège, Tél. +32 4 223 10 99

## Santé

*Appel à communications:*

### Alcool et cancer

rencontre de la Sté française d'alcoologie  
17-18 mars – **Paris**  
Contact: Pr Martine Daoust, secrét. grale de  
la SFA, c/o Princeps Editions, 64 av. du  
Général de Gaulle,  
F-92130 Issy-les-Moulineaux.  
Tél. +33 146 38 24 14

## Handicap

### Habitat, intimité, vie quotidienne

colloque  
9 novembre – **Chambéry**  
Inscr. Assoc. A.I.R. 6 bd. Diderot, F-25000  
Besançon. Tél. +33 381 50 00 44

### Situations de handicap: quelles ruptures pour quelles situations culturelles ?

congrès international  
24-26 novembre – **Lyon**  
Rens. CRHES/ISPEF, Uni de Lyon 3, 16 quai  
Claude Bernard, F-69365 Lyon cedex.

### Jeux olympiques d'été pour les sourds

5-16 janvier – **Melbourne**  
Rens. Féd. sportive des sourds de Suisse,  
Hof 795, 91 04 Waldstatt  
[www.sgsv-fsss.ch](http://www.sgsv-fsss.ch)

## Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques,  
séminaires, etc. que vous organisez sur un  
sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le :

**No 63 – déc./janvier: 8 novembre**

Hospice général, Service de l'information  
sociale – c.p. 3360, 1211 Genève 3.

**Contact** : Hélène Assimacopoulos,  
Tél. 022 420 53 07. Fax 022 420 52 99.

E-mail : [has-riv@ge-ariane.ch](mailto:has-riv@ge-ariane.ch)

N.B. Les informations relatives à des cycles  
de formation/perfectionnement assurés régu-  
lièrement et à titre lucratif ne seront pas rele-  
vées dans cet agenda, mais peuvent faire  
l'objet d'annonces payantes dans la revue.  
Le contenu de cet agenda n'engage pas la  
rédaction.